

Rapport d'orientations budgétaires 2021

Conseil Métropolitain
du 12 février 2021

Rapport d'orientations budgétaires 2021

Conseil métropolitain du 12 février 2021

Partie 1 : Le contexte du budget 2021

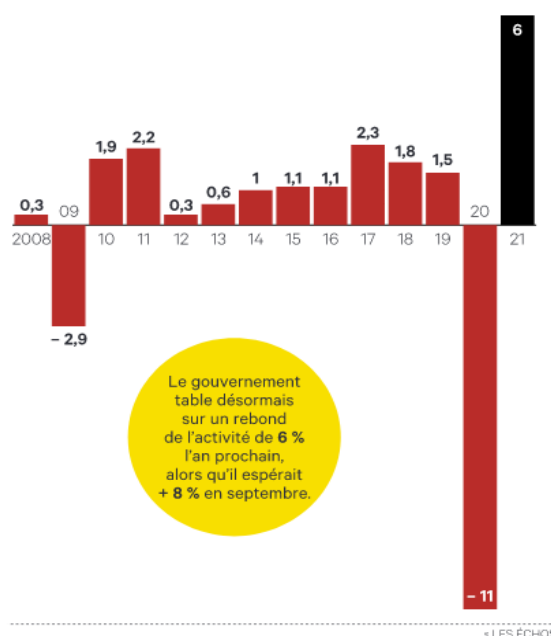
A/ Les éléments de contexte économique et financier au niveau national

Des incertitudes sur une reprise rapide de l'économie française à l'issue de la crise sanitaire

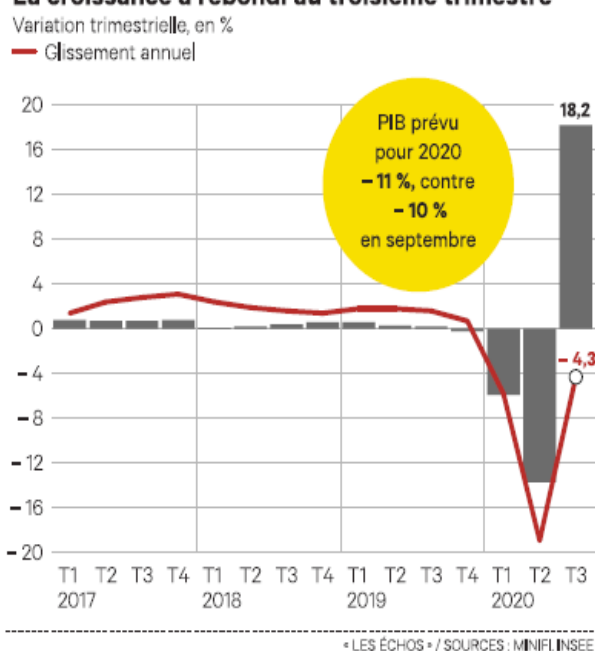
1. Une croissance fortement négative en 2020 du fait de la crise sanitaire

2020 aura été très fortement marquée par les conséquences économiques liées à la crise sanitaire. Malgré un rebond de la croissance au 3^{ème} trimestre 2020, avant le second confinement, le PIB 2020 devrait être en chute de 11 %, un niveau jamais atteint en temps de paix, avant de revenir à environ + 6 % en 2021, selon les hypothèses du Gouvernement.

La nouvelle prévision de croissance pour 2021
Variation annuelle du PIB, en %



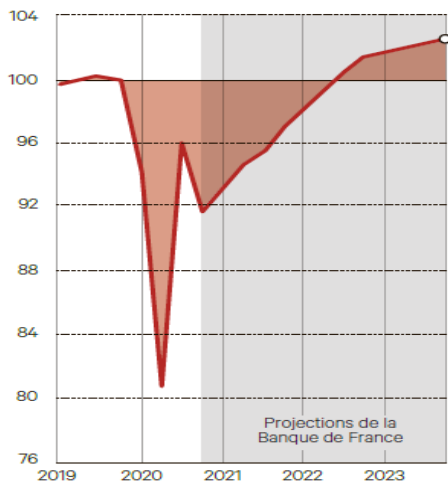
La croissance a rebondi au troisième trimestre



Source : « Les Échos » – 18/12/2020

Le rebond de l'économie française en 2021 pourrait cependant être moins vigoureux que le prévoit le Gouvernement. En effet, la Banque de France reste prudente et table sur une hausse du PIB de 5 % en 2021.

Le niveau du PIB
En base 100 au 4^e trimestre 2019



L'hypothèse faite par la Banque de France est que l'épidémie continuera à exister début 2021 et que le plein effet des vaccins ne se fera sentir que fin 2021. Ce qui signifie que le rebond de l'activité sera lent. Si, en décembre 2020, le PIB français est de 8 % inférieur à son niveau d'avant la crise sanitaire, à la fin 2021, il pourrait rester encore 3 points au-dessous. Et le niveau d'activité de la fin 2019 ne serait alors retrouvé qu'à la mi-2022, toujours selon les prévisions de la Banque de France.

Source : « Les Échos » – 15/12/2020

2. Le chômage s'accroît alors, aussi bien au niveau national qu'au niveau local...

Cette crise sanitaire a aussi des conséquences fortes sur l'emploi. Les prévisions pour 2020 étaient plutôt favorables avec un taux de chômage de 7,9% fin du 1^{er} trimestre 2020 au niveau national. Cette dynamique d'emploi restait ralentie, au niveau local, avec des difficultés de pénurie de main d'œuvre et le Brexit comme principales préoccupations des entreprises...

La crise sanitaire a remis en cause ce tableau. Le confinement a provoqué une dégradation du marché du travail. L'économie française ne créerait que 30 000 emplois en 2021, après en avoir supprimé 760 000 en 2020. Les fermetures dans des secteurs de la restauration, l'hôtellerie et les loisirs à la fin 2020 pèseraient encore au début 2021 et décaleraient les créations d'emplois à la seconde moitié de 2021. Pourtant, les politiques économiques ont visé à limiter la casse sur le marché du travail et le revenu des ménages.

A ce jour, les conséquences de la crise sur le marché du travail sont restées assez contenues. Certes on dénombre, en zone euro, 3,8 millions d'emplois de moins au 3^{ème} trimestre 2020 par rapport au 4^{ème} trimestre 2019, soit une contraction des effectifs de 2,4 %, mais qui est inférieure de moitié à celle du PIB.

Le taux de chômage, à 8,4 % en octobre 2020 (soit un point de plus qu'en décembre 2019) reste bien inférieur à son pic de 2013 lors de la crise de la dette (où il avait dépassé 10,5%). S'il avait déjà commencé à baisser en septembre-octobre, le recours massif au chômage partiel a permis de limiter, pour l'instant, les destructions d'emploi.

Par ailleurs, les soutiens budgétaires contiennent également les défaillances des entreprises qui ont été artificiellement basses durant le confinement, suite au gel des procédures. Les mesures récentes, notamment le délai d'un an accordé sur demande des entreprises pour le remboursement des prêts garantis par l'État, pourrait aussi lisser les effets de la perte d'activité. Outre cette décision, le gouvernement a adopté un nouveau train de mesures de 20 Md€ après la décision de reconfinement de l'automne qui s'ajoutent au plan de relance de 100 Md€ annoncé en septembre.

Toutefois, si les conséquences de la crise sur l'emploi et les défaillances d'entreprises sont limitées à ce jour, il convient de rester prudent sur l'année 2021.

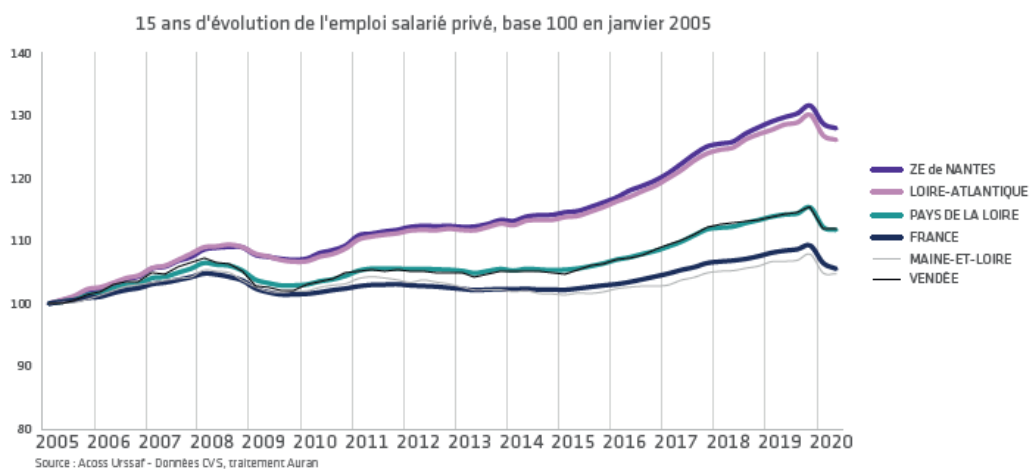
Malgré le soutien de l'État, plus de 700 000 emplois flexibles disparaissaient au 1^{er} semestre 2020 en France. En dépit du rebond estival, l'économie française et locale est largement fragilisée. La seconde secousse intervient alors que de nombreuses personnes auparavant en contrats flexibles se retrouvent sans emploi, devant des perspectives limitées par la conjoncture, et que de nombreuses entreprises sont fragilisées et endettées. L'aéronautique, le tourisme, la culture et l'événementiel sont autant de secteurs clés pour l'économie nantaise qui sont durablement impactés par la crise sanitaire.

Au niveau local, dans la zone d'emploi de Nantes, le recul de l'emploi salarié lié au 1^{er} confinement est un peu moindre (- 1,4 %, soit -5 200 emplois), qu'au niveau national (-2,7 %, -500 000 emplois) effaçant ainsi l'équivalent de près de 2 années de créations d'emplois.



Source : « AURAN » – Novembre 2020

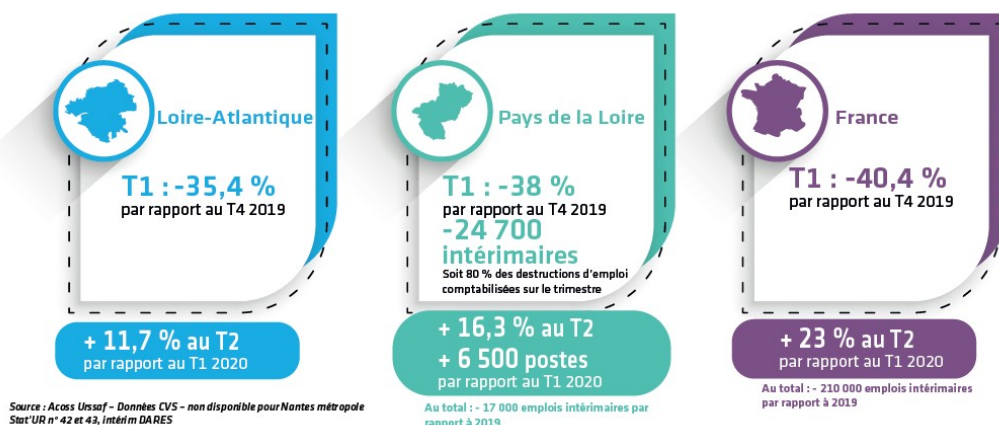
Chute brutale des effectifs après 5 ans d'accélération



Cette baisse d'emploi a pourtant été fortement atténuée par deux phénomènes : les mesures déployées par l'État de soutien à l'emploi avec la généralisation du dispositif d'activité partielle, mais également la création locale d'emplois dans les secteurs numériques, industriels et dans les activités scientifiques.

De plus, 80 % de la baisse de l'emploi salarié privé du 1^{er} trimestre 2020 concerne l'emploi très flexible. Les contrats intérimaires, CDD de courte durée, contrats saisonniers non renouvelés constituent la première variable d'ajustement pour les entreprises, qui stoppent temporairement leurs recrutements. L'activité d'intérim rebondit cependant au 2^e trimestre 2020, sans toutefois retrouver le niveau d'avant le choc. En septembre 2020, la Banque de France des Pays de Loire estimait l'activité de l'intérim à 85 % de son niveau habituel.

Évolution des effectifs Intérimaires au 1^{er} semestre 2020



Le taux de chômage va augmenter avec l'afflux des demandeurs d'emploi. Les taux de chômage des 2 premiers trimestres 2020 ont poursuivi leur baisse, mais ne reflètent pas encore la situation à venir. Le taux a atteint 6,2 % sur la zone d'emploi de Nantes au T2 2020, soit son niveau d'avant crise de 2008. Les projections (Insee - Banque de France) réalisées en septembre prévoient une hausse attendue du taux de chômage national à 11 % pour 2021. Au 3^e trimestre 2020, ce taux national bondit à 9 % de la population active.

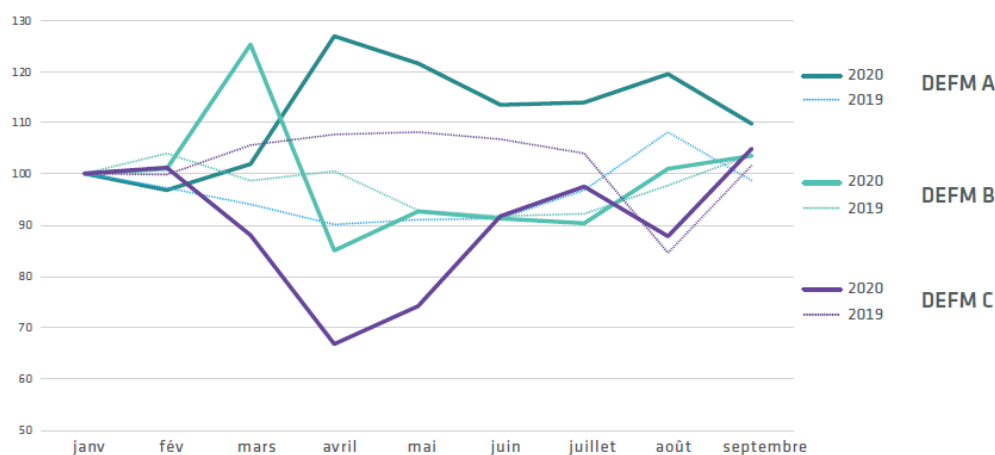
Côté demande locale d'emploi, le premier confinement s'est traduit par des inscriptions massives de demandeurs d'emploi en catégorie A chez Pôle Emploi. En avril, les inscriptions augmentent de 39 % sur la métropole nantaise, soit près de 12 500 personnes de plus qu'en avril 2019. Nombre d'entre elles sont victimes de l'arrêt de l'intérim et de la fin des contrats les plus flexibles.

Les inscriptions à Pôle Emploi restent alors plus élevées que l'année passée, dans un contexte de faible retour à l'emploi. Ainsi, en septembre 2020, 38 215 personnes sont inscrites en catégorie A, ce qui représente +10 % et 7 400 inscrits de plus qu'un an auparavant.

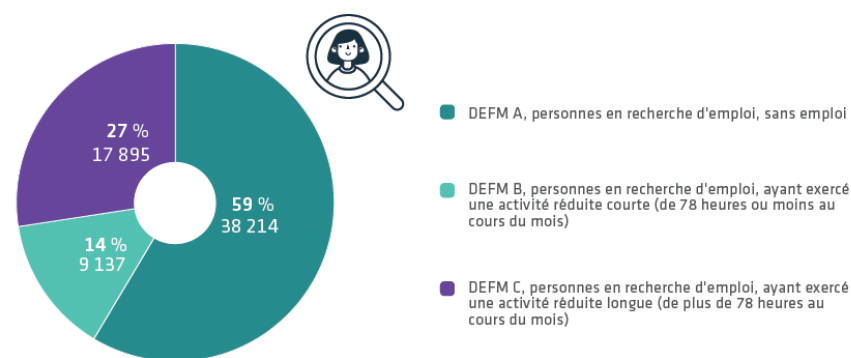
Sur la métropole nantaise, à part quelques secteurs spécifiques sur le sanitaire ou le commerce de détail alimentaire, les entreprises ont fait face à une baisse d'activité sur le 2^e trimestre, entraînant des recrutements en berne lors du déconfinement. Une grande partie d'entre elles ont réorganisé leurs activités sur les effectifs existants ou ont repoussé leurs projets, compte tenu du manque de visibilité sur la reprise.

Sur le 2^e trimestre, les offres diffusées à Pôle emploi et les déclarations préalables à l'embauche sont plus de deux fois moins nombreuses qu'habituellement sur la métropole nantaise. Comme lors de la crise de 2008, bon nombre de personnes se retrouvent dans la file d'attente de l'emploi. L'État a annoncé une prolongation des droits pendant le confinement et le report du 2^e volet de la réforme de l'assurance chômage, ciblant les travailleurs qui alternent des contrats courts et les périodes de chômage. Avec le bond du taux de chômage du 3^e trimestre 2020, les conséquences du confinement printanier commencent à s'exprimer, et ce sont des entreprises fragilisées qui sont entrées dans le second confinement.

Évolution de la demande d'emploi sur les 3 premiers trimestres à Nantes Métropole. Comparaison 2019 - 2020. Base 100 en janvier



Répartition des Inscriptions à Pôle emploi par catégories en septembre 2020



Sources : Pôle emploi, données brutes

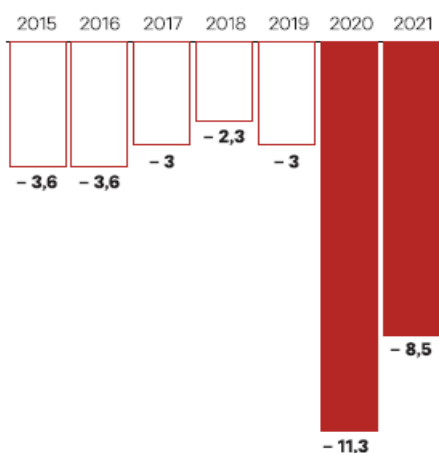
Du côté des quartiers prioritaires Politique de la Ville sur la métropole nantaise, la hausse des DEFM A atteint + 15 % en juin 2020, hausse notable mais moindre que la moyenne métropolitaine de + 23 %, due en partie au fait qu'un plus grand nombre de personnes étaient déjà touchées par le chômage avant le confinement.

3. Le déficit public et la dette publique ne se résorberont que très lentement

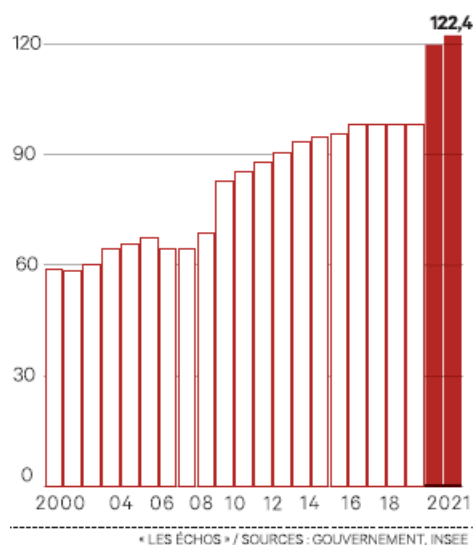
Dans la dernière version du projet de budget pour 2021 soumise à l'Assemblée Nationale en décembre, le Gouvernement a renoncé à contenir la hausse de l'endettement en 2021. Ainsi, il admet une dette bien plus lourde que lors de la première lecture, car la deuxième vague pandémique et le déconfinement plus long à se mettre en place que prévu ont nettement changé l'équation économique. Le Gouvernement prévoit désormais un déficit de 8,5 % du PIB en 2021, quand la prévision de l'automne 2020 était encore de 6,7 %.

Surtout, il a abandonné l'espoir de contenir la dette en dessous de son niveau déjà record de 2020 : 119,8 % du PIB. Celle-ci est désormais attendue à 122,4 % du PIB en 2021, 20 milliards supplémentaires ayant été dégagés pour les entreprises. Ainsi sa stabilisation est donc renvoyée à plus tard.

Le déficit public
En % du PIB



La dette publique
En % du PIB



Source : « Les Échos » – 14/12/2020

L'exécutif a ouvert grand les vannes budgétaires pour soutenir les entreprises, avec un effort supplémentaire d'environ 20 milliards d'euros pour 2021 (fonds de solidarité, chômage partiel, exonération de charges...). Sans ces aides, la dégradation économique serait plus forte et in fine la dette plus lourde encore.

Le gouvernement a choisi de dépenser en même temps pour la relance et le soutien d'urgence à l'économie. Sur ce volet, le fonds de solidarité, recentré sur les secteurs les plus sinistrés (restaurants, tourisme, culture, événementiel...), doit permettre de durer au moins jusqu'à l'été 2021, avec 7 milliards de crédits. Pour le chômage partiel classique, 5 milliards supplémentaires ont été prévus. Depuis le début de la crise, il a été mis en place des mesures pour tenir compte des effets du deuxième confinement : compensations pour l'arrêt des remontées mécaniques des stations de ski (400 millions), aides pour les aéroports (250 millions), aide alimentaire (120 millions). Par ailleurs, 200 millions d'euros ont été alloués au nouveau volet du plan jeunes.

4. L'inflation restera faible

Malgré son objectif de porter à terme le taux d'inflation vers 2 %, la Banque Centrale Européenne a confirmé en décembre dernier que ses prévisions d'inflation restaient à un niveau faible : l'inflation européenne ne devrait pas dépasser 0,2 % en 2020 et atteindrait progressivement 1,4 % en 2023.

En France, selon la Banque de France et l'Insee, l'inflation s'est maintenue à un niveau faible depuis la deuxième vague épidémique. L'inflation a fortement diminué durant la crise sanitaire, passant de +1,4 % en février à +0,2 % en novembre 2020. En décembre 2020, l'inflation se maintiendrait à +0,2 % sur un an. L'inflation sous-jacente diminuerait légèrement, à +0,3 % sur un an. Les prix des produits alimentaires ralentiraient, à +1,6 % sur un an après +2,0 % en novembre, dans le sillage des produits frais. Avec un

cours du baril de Brent à 45 \$, l'inflation énergétique demeurerait nettement négative, à -6,9 % sur un an en décembre.

Les prix des services ralentiraient légèrement, à +0,6 % sur un an, après +0,7 %, en particulier les prix des services de transport et les services de santé.

En moyenne annuelle, l'inflation globale baisserait nettement, passant de +1,1 % en 2019 à +0,5 % en 2020. Cette baisse provient du ralentissement des prix des produits alimentaires, de +2,5 % en 2019 à +1,9 % en 2020, du recul des prix de l'énergie, à -6,1 % en 2020 après +1,9 % en 2019, et du ralentissement des prix des services.

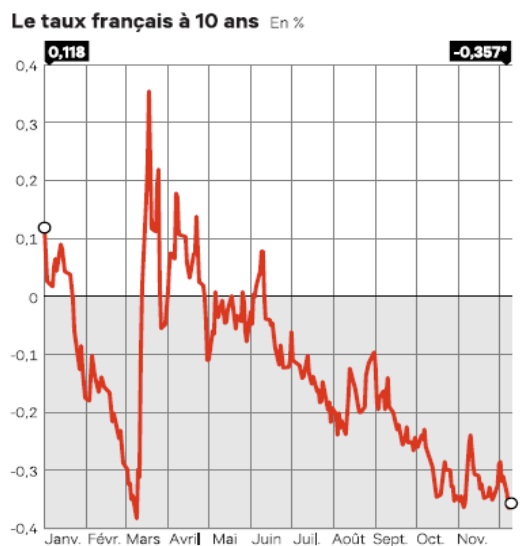
Au premier semestre 2021, l'inflation repartirait légèrement, soutenue par les prix de l'énergie. En 2021, dans un contexte de reprise progressive de l'économie mondiale, les prix à la consommation s'établiraient en juin à +1,2 % sur un an, soutenus par le redressement des prix des produits manufacturés et de l'énergie. Ces derniers augmenteraient de 3,7 % sur un an en juin 2021, sous l'effet du regain de la demande en produits pétroliers. Au deuxième trimestre 2021, les prix de l'alimentation ralentiraient, tout comme ceux du tabac après la fin de la série de hausses bisannuelles des prix du paquet de cigarette entamée en 2018. Les prix des services évolueraient en juin 2021 au même rythme qu'en novembre 2020.

5. Des taux d'intérêts toujours bas

Enfin, les taux d'intérêts, de court terme comme de long terme, étaient faibles en 2020 et le resteront encore durant 2021.

En effet, la Banque Centrale Européenne a de nouveau renforcé ses mesures de soutien à l'économie. Lors de sa dernière réunion de politique monétaire de décembre 2020, elle a relevé l'enveloppe de son programme d'achats d'actifs lié à la pandémie (PEPP), à 1 850 milliards d'euros, et l'a étendu jusqu'en mars 2022. Elle a également prolongé ses prêts aux banques à taux négatifs (TLTRO) et augmenté le montant éligible.

Ainsi, pour la première fois, la France s'est financée à taux négatif en 2020. Malgré une hausse de 30% de ses besoins de financement (260 milliards d'euros) face à la crise du Covid, l'État a bénéficié de conditions exceptionnelles. Le coût moyen de ses émissions obligataires est tombé à -0,14 % en 2020, encore plus bas que les 0,11 % obtenus en 2019. Cette situation inédite est très largement due à l'action de la Banque centrale européenne. Le soutien de la BCE, via ses achats massifs sur les marchés, doit se poursuivre l'an prochain. De bon augure pour l'État qui devra à nouveau lever un montant similaire en 2021. La France émettra à cette occasion une nouvelle obligation verte.



Source : « Les Échos » – 11/12/2020

Les bas niveaux des taux sont aussi propices à la réalisation d'emprunts dans de très bonnes conditions financières, pour assurer le besoin de financement des investissements des collectivités locales.

B/ La Loi de finances 2021 et ses conséquences pour les collectivités

La Loi de Finances 2021 acte un plan de relance de 100 milliards d'euros, mais aussi la baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production. Parmi les inconnues qui demeurent : le soutien de l'État aux collectivités pour faire face aux effets de la crise sanitaire en 2021.

Un plan de relance de 100 milliards d'euros

Ce plan de relance affiche 3 objectifs : le verdissement de l'économie, l'amélioration de la compétitivité des entreprises et le soutien aux plus fragiles. Il doit notamment consacrer 4 Md€ à la rénovation des bâtiments publics et privés dont 1 Md€ sera attribué au bloc communal et aux départements pour aider les collectivités à rénover leurs bâtiments (écoles, collèges, équipements sportifs...) grâce à des fonds de l'État dont l'affectation sera opérée localement par les préfets. Ce plan de relance viendra également accélérer le développement des transports en commun avec 1 Md€ qui sera déployé à cet effet dont 730 M€ seront engagés d'ici fin 2021.

La baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production

Comme annoncé, la Loi de Finances 2021 acte une baisse de 10 milliards d'euros sur les impôts de production. L'objectif du gouvernement étant de réduire les taxes qui pèsent sur les facteurs de production des entreprises indépendamment de leurs résultats et de redresser la compétitivité et favoriser les relocalisations. Pour cela, le gouvernement prévoit de supprimer la part régionale de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pour 7,25 Md€ et de réduire de moitié les impôts fonciers des établissements industriels en terme de CFE (- 1,75 Md€) et de taxe foncière (- 1,54 Md€).

Les collectivités devraient être compensées. Pour les régions, par l'octroi d'une nouvelle part de TVA égale au montant de la CVAE perçu en 2020. Concernant les communes et les EPCI, ils devraient bénéficier d'une compensation qui inclura la dynamique des bases dans chaque collectivité concernée, y compris en cas d'installation d'une nouvelle entreprise industrielle. Au-delà de la non prise en compte de l'évolution des taux votés par les communes et les EPCI dans le calcul de la compensation, la Loi de Finances 2021 modifie le mécanisme d'évolution des bases des locaux industriels. La revalorisation annuelle des bases des locaux industriels se rapprochera de celle des locaux professionnels. En 2019, la revalorisation des bases des locaux industriels a été de 2,2% alors que celles des locaux professionnels a été de 0,2%. Ainsi, le gouvernement vient une fois de plus amputer le levier fiscal local, en réduisant fortement sa dynamique.

Des dotations qui devraient rester stables

S'agissant des concours financiers aux collectivités locales, la loi de finances 2021 ne comporte pas de grandes surprises. Des évolutions à la hausse de la péréquation verticale : abondement des composantes péréquatrices de la DGF à hauteur de 180 M€ en 2021, avec augmentation de la DSU (+ 90 M€) et de la DSR (+ 90 M€).

Cette hausse totale de péréquation de 180 M€ sera financée par des redéploiements internes à la DGF (écrêtement sur dotation forfaitaire et sur la dotation de compensation des EPCI). La progression de la compensation DSU et de la DSR est intégralement supportée par les budgets locaux, le budget national n'est pas mis à contribution. La dotation globale (DGF) du bloc communal restera stable cette année.

Une bonne surprise cependant, l'absence de ponction traditionnellement opérée ces dernières années au titre des « variables d'ajustements » (pour mémoire : amputation de 47 % de la compensation du versement transport, ainsi que le prélèvement opéré sur la DCRTP des EPCI et son caractère anti péréquateur).

Les montants des dotations de soutien à l'investissement local seront également reconduits avec 570 M€ au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Entrée en vigueur de l'acte 2 de la suppression de la Taxe d'Habitation

A compter de 2021, 80 % des ménages ne paient plus de TH sur leur résidence principale. Pour les 20 % des ménages payant encore cet impôt, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de TH au titre de sa résidence principale.

Dès 2021, les EPCI récupéreront une fraction de TVA et la part de taxe foncière des départements sera intégralement transférée aux communes. Elle sera répartie grâce à un mécanisme de coefficient

correcteur au niveau national qui vise à garantir la compensation à l'euro près des communes en neutralisant les phénomènes de sur-compensation et de sous compensation.

Pour éviter des bouleversements sur les potentiels fiscaux et indicateurs financiers suite à la disparition de la TH, les effets de la réforme de la fiscalité locale sur les indicateurs de calcul des dotations seront neutralisés et pourront faire l'objet d'évolution en Loi de finances 2022, en fonction des discussions qui se poursuivront l'année prochaine.

La réforme de l'automatisation du FCTVA devrait être enclenchée de manière progressive

Après des reports successifs issus des lois de finances 2019 puis 2020, la réforme devrait s'enclencher en 2021, avec une mise en œuvre progressive sur 3 ans : en 2021, l'automatisation pour les collectivités en régime de versement dit d'année « n », en 2022 pour celle qui sont en « n+1 » et en 2023 pour celles en « n+2 ». Une vigilance particulière devra avoir lieu sur le décret qui définira le périmètre de l'assiette des dépenses éligibles.

L'absence de compensations liées à la crise sanitaire

Malgré la perte importante de ressources fiscales prévue en 2021 pour les EPCI, notamment en terme de CVAE, de CFE, de taxe d'aménagement, fragilisant ainsi leur capacité d'autofinancement et leur capacité à soutenir l'investissement public et donc à terme la relance, la Loi de Finances ne prévoit aucune compensation liée au Covid 19 en 2021 pour les collectivités. Par ailleurs, la Loi de Finances 2021 ne rétablit pas l'inéquité territoriale instaurée par la Loi de Finances Rectificative n° 3 de 2020 pour les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) confrontées à une perte de versement mobilité (VM). Pour rappel, seules les AOM organisées en syndicat mixte vont pouvoir bénéficier de la compensation au titre de la clause de sauvegarde des recettes locales. Alors que pour les collectivités qui exercent directement la fonction AOM, l'intégration du VM dans la clause de sauvegarde est neutralisée par le dynamisme des assiettes fiscales des autres recettes comme la TH ou la TF.

La contractualisation mise en «stand by».

La contractualisation n'est pas réactivée dans la Loi de Finances 2021, car pour le gouvernement il n'y aurait aucun sens à appliquer des contrats au regard d'une situation exceptionnelle. Mais l'État indique qu'ils pourront être réactivés quand la situation sera revenue à la normale.

C/ La crise sanitaire renforce les incertitudes sur les finances publiques et nos équilibres financiers

La crise sanitaire a fortement impacté les équilibres financiers de la métropole de Nantes, avec des impacts qui ont été de deux ordres :

- **des impacts mécaniques** : une baisse mécanique d'un certain nombre de recettes est constatée, qu'elles soient tarifaires (lorsque les services n'ont pas pu être rendus) ou fiscales (principalement la fiscalité économique et notamment le versement mobilité). On constate également une hausse mécanique de certaines dépenses pour permettre au service public de faire face à la situation, et une baisse mécanique d'autres dépenses, certains projets étant repoussés et/ou annulés.

- **des impacts volontaristes** : notre collectivité a mis en place des mesures d'accompagnement pour aider le territoire et ses habitants à faire face à la crise. Ces mesures ont pour conséquences des recettes en moins (souvent liés à des gratuités), ou des dépenses en plus (pour acheter des masques ou soutenir la relance économique par exemple).

L'ensemble de ces impacts est de façon prévisionnelle évalué à 18,6 M€ de dépenses en plus et 25 M€ de recettes en moins. Par conséquent, l'année 2020 verra, pour ce motif, un tassement de nos épargnes de l'ordre de - 43,6 M€ pour la métropole (tous budgets confondus), soit -19 % par rapport à l'épargne prévisionnelle du BP 2020 ou -17 % par rapport à celle constatée au CA 2019.

Enfin, les impacts financiers ne se limiteront pas au seul exercice 2020. En effet, la crise économique qui découle de la crise sanitaire aura des impacts importants sur nos ressources, notamment par des baisses de recettes de fiscalité économique à prévoir en 2021 et probablement pendant plusieurs années.

De même, le renforcement des dépenses de soutien aux populations les plus fragiles ainsi qu'au tissu économique pourrait devenir structurel sur les années à venir.

Cette crise sanitaire fait ainsi peser de nombreuses incertitudes sur nos équilibres financiers, mais également sur l'évolution de nos politiques publiques. Les prochains mois de ce début de mandat seront essentiellement consacrés à une nouvelle définition de nos politiques publiques, et à la déclinaison des feuilles de route pour un an, puis pour cinq ans.

De plus, si la crise sanitaire a soulevé de nombreux questionnements sur les finances publiques, ce ne sont pas les seules incertitudes qui pèsent sur les équilibres financiers des collectivités.

En effet, les nouvelles consignes de sécurité, les nouvelles habitudes de télétravail, mais également l'évolution nécessaire de nos politiques publiques face à la crise sanitaire ont un coût qui vient peser sur l'équilibre de nos budgets.

De plus, l'attitude de l'État vis-à-vis des finances locales dans les années à venir demeure une question sans réponse, et ce d'autant plus que les nécessaires mesures de soutien à l'économie portées par l'État sont venues largement aggraver les déficits publics. Dans les années à venir, l'État pourrait chercher à réduire ses déficits, notamment en venant contraindre davantage les finances des collectivités locales.

Si l'année 2020, compte tenu des circonstances exceptionnelles, a vu une mise entre parenthèse de la contractualisation, ce n'est que provisoire. Un nouveau dispositif pourrait voir le jour pour faire suite à cette contractualisation, les travaux sur la deuxième génération de contrat étaient effectivement entamés avant le 1^{er} confinement.

A cela, il faut ajouter la réforme de la fiscalité locale, avec la suppression de la taxe d'habitation. Cette réforme va s'appliquer à notre budget dès 2021. Le mécanisme de compensation prévu va déboucher sur une baisse du dynamisme de nos ressources de fiscalité ménages, à la métropole également, en plus de diminuer le lien entre nos finances et le dynamisme de notre territoire.

Parallèlement, la crise sanitaire a fait resurgir le débat sur les impôts de production, qui a abouti à la suppression de la part régionale de la CVAE pour 2021. Le plan de relance de l'État, donnant la priorité aux entreprises pour limiter les impacts sur le chômage, se traduira ainsi par une perte de dynamisme sur une partie de l'assiette fiscale de la collectivité dès 2021.

Cette situation fait peser de nombreuses incertitudes sur l'évolution des paniers fiscaux de la métropole, où la fiscalité économique, déjà fortement impactée pour les années à venir par la crise économique, est maintenant sous le risque de décisions politiques nationales.

L'ensemble de ces éléments va venir nourrir les perspectives financières. Ainsi, tenant compte de ce contexte, il a été décidé de se donner du temps en desserrant le cycle de gestion 2021 pour voter le budget 2021 en avril prochain.

D'un point de vue strictement financier, la stratégie financière du mandat et les Programmations Pluriannuelles d'Investissement de Nantes Métropole seront déterminées en 2021, et verront leur pleine application au budget 2022.

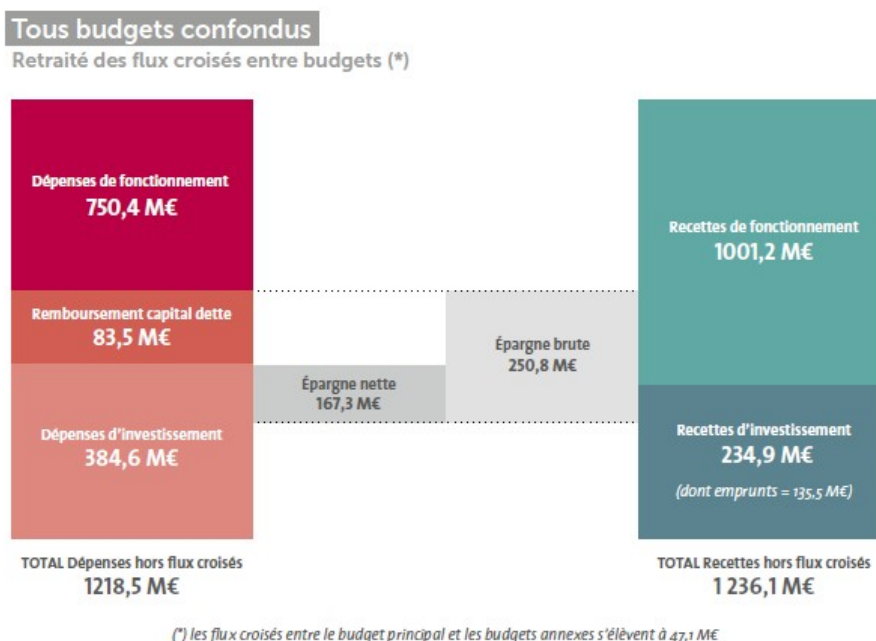
Partie 2 : Les trajectoires budgétaires (tous budgets)

A/ Quelques éléments de rétrospective

La situation financière de la métropole à fin 2019 est saine, avec des niveaux d'épargne et d'endettement satisfaisants. La qualité de cette situation financière a permis à notre collectivité de contenir le « choc financier » exceptionnel de la crise sanitaire traversée en 2020.

Ce constat, la métropole le doit à l'application de sa stratégie financière fixée au début du mandat précédent et basée notamment sur un effort pour parvenir à maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement.

Présentation synthétique des grands équilibres financiers 2019 – Tous budgets

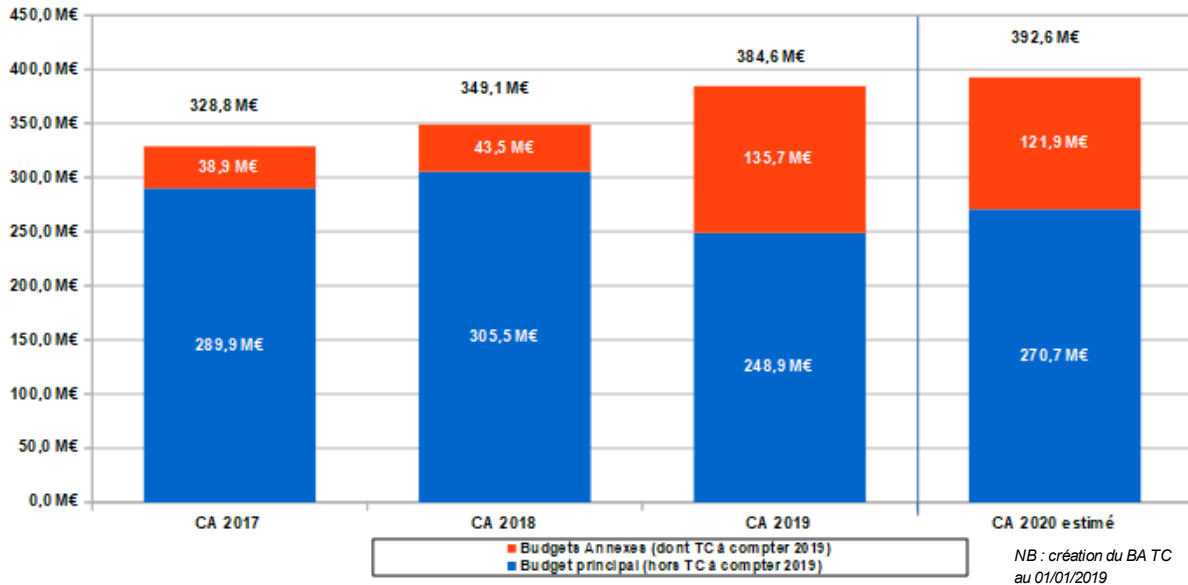


Tous budgets confondus, en 2019, l'épargne brute progresse pour atteindre plus de 250 M€. Nos dépenses de fonctionnement s'élevaient à 750 M€ (frais financiers inclus) tous budgets confondus. Leur augmentation maîtrisée (en hausse de 0,6 % à périmètre constant) est rendue nécessaire par l'évolution du service public, notamment en matière de transports, pour faire face au développement du territoire, et en application de mesures nationales qui impactent aussi notre masse salariale.

L'épargne nette (à 167 M€) s'améliore aussi du fait du dynamisme de nos recettes de fonctionnement (plus de 1 milliard d'euros), qui évoluent de +1,8 %, soit trois fois plus vite que nos dépenses, une fois retraitées des changements de périmètres et ce malgré la baisse des dotations de l'État (- 2,1 M€), grâce à la vitalité de notre territoire. Nos bases fiscales évoluent, en effet, favorablement et permettent ainsi à ces recettes de s'accroître de 11 M€.

Conformément à l'objectif de stratégie financière, les dépenses d'investissement ont été portées à 384,6 M€ tous budgets confondus en 2019. Ce niveau d'investissement inédit a été financé à 65 % par des ressources propres et a nécessité un endettement de 51,6 M€.

L'investissement réalisé – Tous budgets



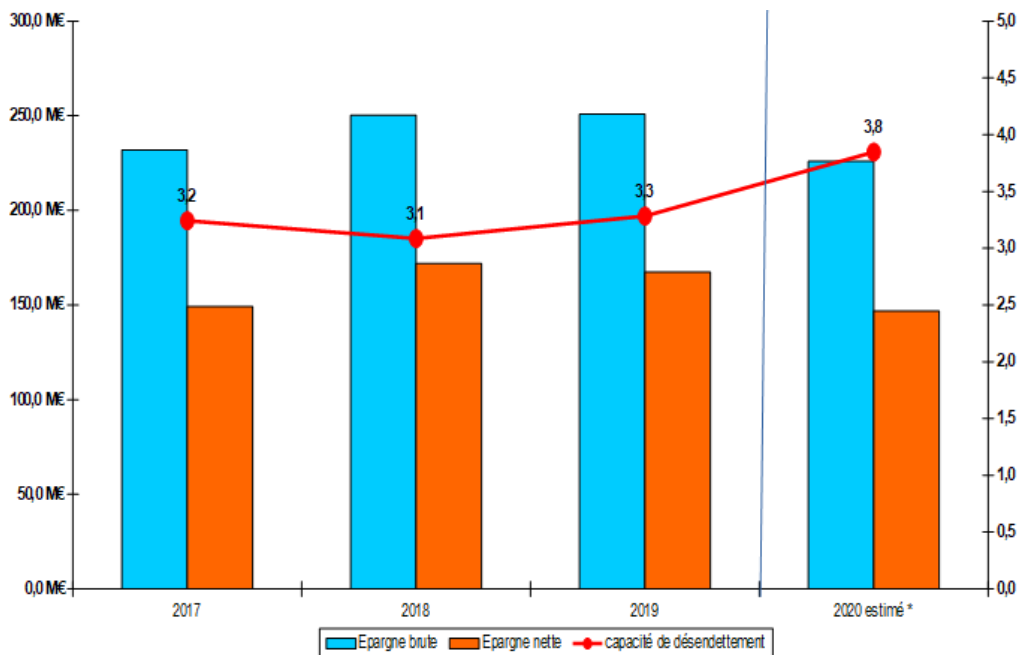
Concernant l'exercice 2020, les projections de dépenses tous budgets (à 785 M€ environ frais financiers inclus) sont en progression de près de 35 M€, liée notamment aux dépenses nécessitées par la crise sanitaire et la subvention exceptionnelle d'équilibre des budgets transports et stationnement, dont les recettes ont fortement chuté.

Une moindre dynamique des recettes de fonctionnement est aussi attendue (1 010 M€ environ, soit + 10 M€). Ainsi, l'épargne brute devrait se tasser, à près de 225 M€ en 2020 (- 25 M€ environ par rapport à 2019), conséquence directe de la crise sanitaire sur nos équilibres financiers.

Les investissements devraient s'élever à plus de 392 M€ en 2020 tous budgets confondus (+ 8 M€ par rapport à 2019), soit plus de 595 € par habitant.

Le ratio de capacité de désendettement (tous budgets) resterait d'un niveau encore faible, à 3,8 ans fin 2020 (contre 3,3 ans en 2019), témoignant d'une situation financière solide.

L'évolution des niveaux d'épargne – Tous budgets



B/ Déclinaison de la stratégie financière pour 2021

Le budget prévisionnel 2021 constitue un budget de transition et de gestion de crise. Il incarnera l'impulsion du nouveau mandat avec l'intégration des premières actions décidées à un an. Mais il sera encore marqué par les conséquences de la crise sanitaire, et ses impacts sur les finances de la collectivité générés par la crise économique et sociale qu'elle engendre. Il ne présage pas de la stratégie financière du mandat 2021-2026, qui sera présentée lors du débat d'orientation budgétaire du budget primitif 2022.

Sans accroître la pression fiscale, la Métropole accepte de dégrader légèrement ses ratios d'épargne par rapport au BP 2020, afin d'accompagner les plus fragiles et d'assurer la relance économique sur le territoire, tout en se préservant des marges de manœuvre pour l'avenir.

Ainsi, dans l'attente d'une stabilisation de la stratégie financière pour ce mandat, et devant les incertitudes qui pèsent sur l'évolution de nos recettes futures, il est proposé, pour 2021, un budget reposant sur les objectifs suivants :

➤ Maintenir le ratio de capacité de désendettement à un faible niveau, pour assurer les capacités de financement futures de la collectivité

La Métropole s'était fixée l'objectif de maintenir une capacité de désendettement inférieure à 7 années en fin de dernier mandat. L'objectif doit être poursuivi pour permettre d'assurer les capacités d'investissement de la collectivité et de préserver nos capacités de financement sur le mandat qui s'ouvre. Elle est actuellement projetée à 3,8 ans fin 2020.

Le ré-endettement de la Métropole est activé depuis 2018 sur un niveau maîtrisé et qui respecte cet objectif.

➤ Contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement

La poursuite des dépenses d'accompagnement sera nécessaire en 2021 pour faire face à la crise sanitaire. Afin que cela ne vienne pas peser trop lourdement sur les équilibres financiers de la Métropole tout en nous permettant de financer les premières mesures du mandat, il reste nécessaire de maîtriser l'évolution de nos dépenses de fonctionnement. L'optimisation des moyens alloués à nos politiques publiques constitue plus encore un levier pour y parvenir.

➤ Poursuivre une gestion rigoureuse pour garantir un niveau d'épargne suffisant

Les efforts de gestion poursuivis sur les dépenses de fonctionnement, pour contenir leur évolution, doivent permettre de dégager le niveau d'épargne nécessaire au financement du projet politique.

Ils permettent de dégager l'épargne suffisante destinée à garantir notre capacité de désendettement et maintenir en 2021, sur un périmètre identique à 2020, l'épargne brute à un niveau proche de celui projeté en 2020 (environ 225 M€).

L'épargne nette dégagée après remboursement de la dette (plus de 140 M€ en 2020) permettra de conserver le niveau du service rendu à la population, en garantissant le financement du projet du mandat.

L'année 2021 verra aussi se poursuivre le fort niveau d'investissement prévu, avec des crédits de paiement envisagés qui pourraient atteindre près de 500 M€ sur les différents budgets.

Le budget 2021 sera ainsi un budget de transition. S'appuyant sur une base financière solide, il sera mis en œuvre dans un contexte déjà contraint, qui met la pression sur nos équilibres financiers (réforme de la TH, etc...). Face à la crise sanitaire, dont il est encore difficile de faire état des impacts définitifs, ce budget permettra, outre les opérations déjà lancées, de réaliser quasi exclusivement les actions prioritaires décidées d'ici 1 an.

L'évolution des dépenses de fonctionnement en volume (tous budgets confondus) est ainsi proposée à +2 %, retraitée d'éléments exceptionnels, et pourra contenir les quelques projets supplémentaires prévus dans ce début de mandat.

Les derniers exercices ont démontré la capacité de la Métropole à atteindre les objectifs fixés par sa stratégie financière. Il convient donc de poursuivre cet effort sur 2021.

C/ Un endettement maîtrisé et programmé

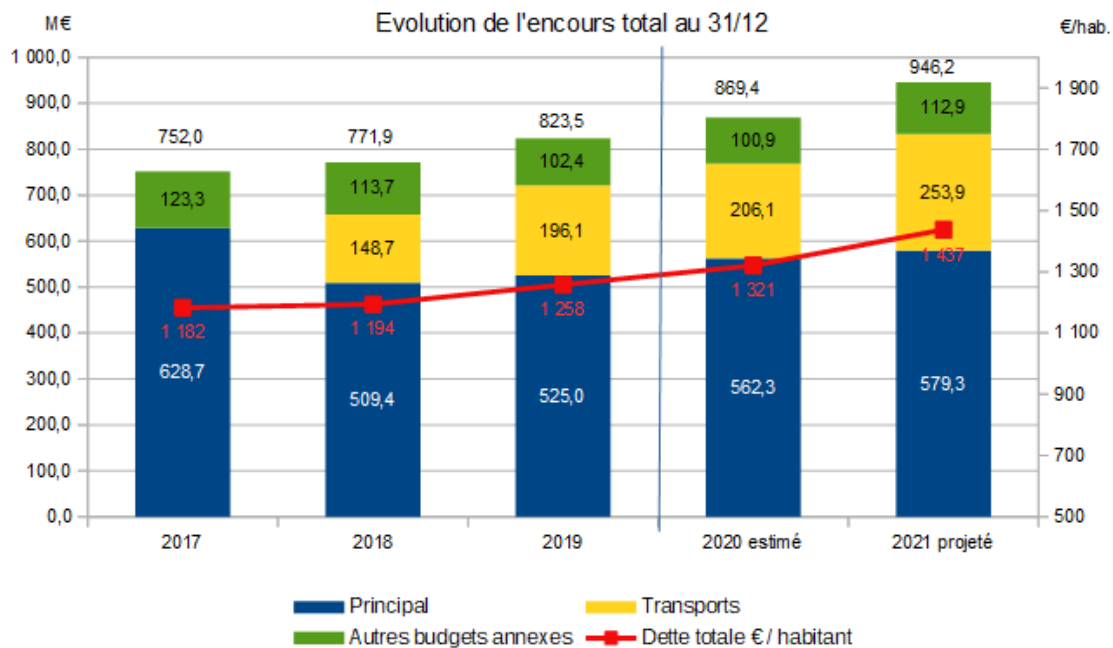
L'encours de dette de Nantes Métropole (tous budgets confondus) s'établissait à **823,5 M€ au 31/12/2019**. En 2019, la collectivité s'est endettée de 52 M€, ce qui, conformément à sa stratégie financière, se traduit par un réendettement limité à 31 M€ au cours du précédent mandat.

En 2020, un nouvel endettement de 45,9 M€ est anticipé avec des montants d'emprunts mobilisés de 90 M€ pour le budget principal, de 25 M€ pour le budget transports et de 10 M€ pour le budget stationnement, pour compenser les pertes d'épargnes dues à la crise sanitaire. Aucun emprunt n'est réalisé pour financer les investissements des autres budgets annexes.

Dans la poursuite du cycle de réalisation des investissements de 2019 et 2020, **Nantes Métropole devrait à nouveau accroître son encours de dette en 2021**, avec un nouvel endettement projeté à environ 75 M€ (avec près de 160 M€ d'emprunts à contracter et 87 M€ de remboursements).

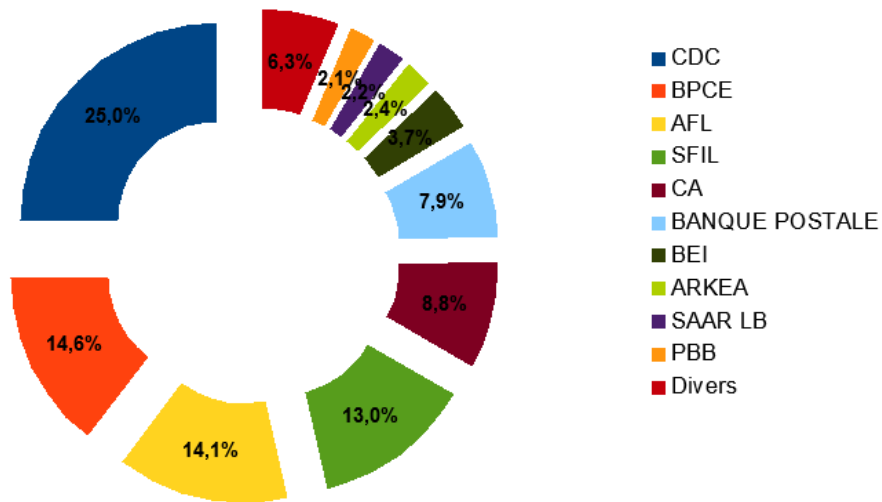
Cependant, ce niveau d'endettement contiendra notre capacité de désendettement nettement en dessous de la limite de 7 ans, fixée par notre stratégie financière précédente. Celle-ci est estimée à 3,8 ans fin 2020 et pourrait atteindre ainsi 4,2 ans fin 2021 (tous budgets confondus).

L'encours de dette est évalué à près de 870 M€ fin 2020, soit 1 321 €/habitant (contre 1 258 € fin 2019).



Ainsi, la répartition par prêteur de la dette de Nantes Métropole est la suivante :

Répartition de l'encours de dette par prêteur au 31/12/2020*



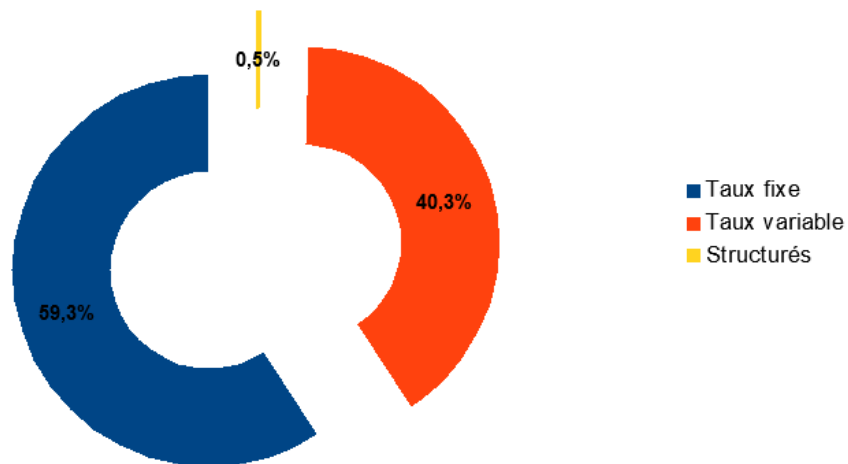
* Estimation

La Caisse des Dépôts et Consignations, premier prêteur, voit sa part passer à 25 % du stock de dette, contre 27 % fin 2019. La part du Groupe BPCE (composé de la Caisse d'Épargne, du Crédit Foncier, du Crédit Coopératif et de la Banque Populaire) atteint ainsi à 14,6 %, contre 12 % fin 2019. L'encours de l'Agence France Locale est de 14,1 % au 31/12/2020, contre 16 % un an plus tôt.

Les autres principaux partenaires de la collectivité restent le Groupe Crédit Agricole (8,8%), l'ensemble Banque Postale / SFIL (20,9%) ou encore la Banque Européenne d'Investissement (BEI) avec 3,7 %.

La structure de la dette par type de taux au 31/12/2020 se présente ainsi :

Répartition de l'encours de dette par type de taux au 31/12/2020*



* Estimation

Fin 2020, 59,3 % de l'encours est constitué d'emprunts à taux fixe. La part d'emprunts à taux variables s'établit à 40,3 % (dont 13,5 % indexés sur Livret A). Enfin, le dernier produit structuré (taux fixe à barrière éloignée sur Euribor) constitue 0,5 % de l'encours fin 2020, contre 1,5 % un an plus tôt. Pour 2021, l'objectif est de conserver cette répartition, autour de 60/40, permettant de sécuriser notre encours tout en optimisant les frais financiers.

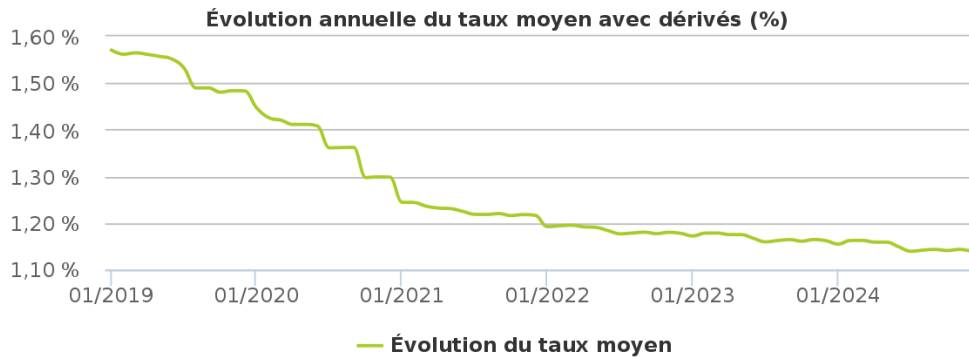
La baisse continue des taux d'intérêt en 2020, conjuguée à des niveaux de marges consentis à Nantes Métropole assez attractifs, a permis d'emprunter à **des conditions financières encore favorables**.

Ainsi, pour son budget principal, Nantes Métropole a emprunté 50 M€ en Euribor + 0,68 % sur 20 ans auprès de la Caisse d'Épargne (30 M€) et de la banque allemande SaarLB (20 M€). Un contrat de 10 M€ a été signé fin 2020 avec la Caisse d'Épargne en Euribor + 0,61 % sur 20 ans, à mobiliser début 2021.

30 M€ ont été souscrits auprès de la Banque Postale aux taux fixes de 0,41 % et 0,42 % sur 20 ans. Un emprunt de 10 M€ a été contracté à taux fixe de 0,45 % sur 20 ans auprès d'Arkéa. Son taux d'intérêt pourra être réduit au cours des prochaines années en fonction des performances Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) de la Métropole.

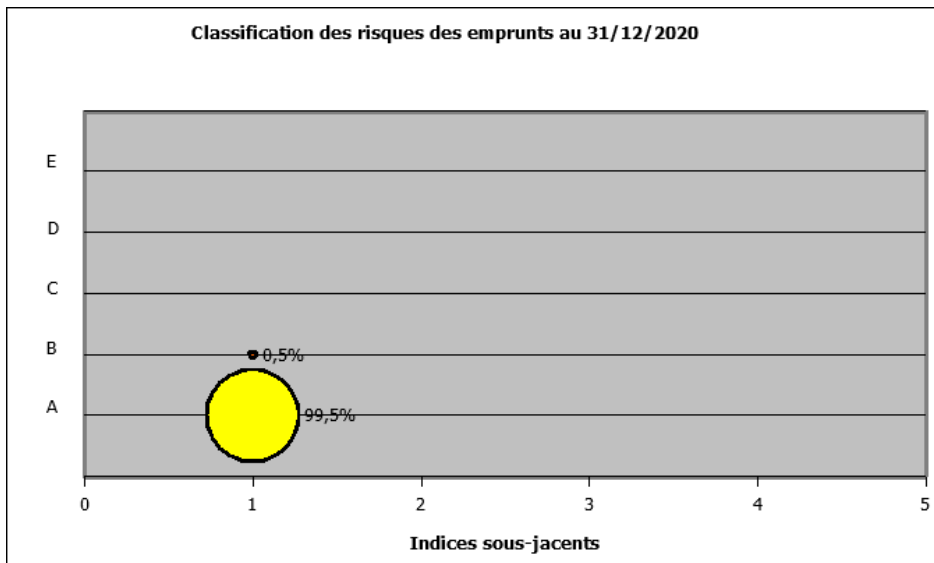
Par ailleurs, 2 emprunts pour 20 M€ destinés au financement du budget transports ont été souscrits auprès de la Banque Postale (prêts verts) à un taux fixe de 0,58 % sur 20 ans. Il a aussi été mobilisé 5 M€ auprès de la Banque des Territoires (groupe CDC) pour financer le pôle d'échange multimodal de Babinière à un taux fixe de 0,55 % sur 20 ans. Cet emprunt de 10,4 M€ (dont 5,4 M€ restent à mobiliser en 2021) est issu d'une enveloppe de financement proposée par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et destinée à la transition écologique et énergétique. Enfin, un prêt de 10 M€ a été octroyé par la Banque Populaire du Grand Ouest (BPGO) à un taux fixe de 0,50 % sur 25 ans pour financer le budget stationnement.

Le taux moyen de la dette affichera une nouvelle baisse en 2020, à **environ 1,25 %**, en diminution par rapport au 31/12/2019, où il ressortait à 1,43 %.



Le taux moyen de dette pourrait poursuivre encore sa décreu au cours des prochaines années et **se situer à un niveau inférieur à 1,20 %**.

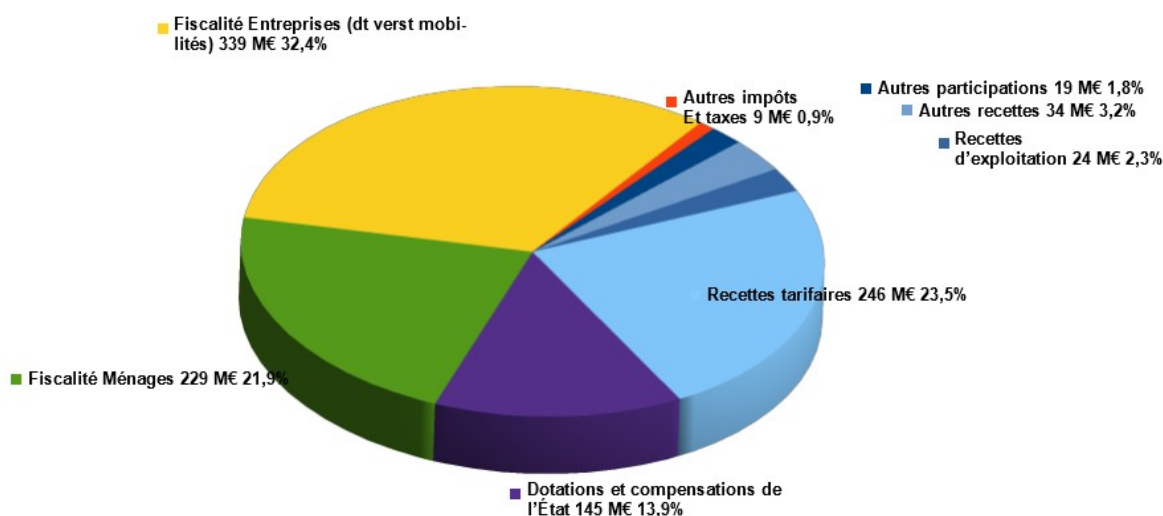
Avec des conditions de financement optimisées, **la dette de Nantes Métropole présente un risque très faible**. Selon la Charte Gissler, 99,5 % des emprunts sont classés 1A, le risque le plus faible. Le seul produit classé 1B, constituant 0,5 % de l'encours, affiche également un niveau de risque très limité.



D/ Les perspectives de recettes pour 2021 et les années suivantes

La dynamique des bases fiscales, malgré la réduction des dotations de l'État, devrait permettre aux recettes de fonctionnement d'être presque stabilisées, même si 2021 reste une année d'incertitudes sur nos recettes. Celles-ci pourraient dépasser encore 1 000 M€ environ au projet de BP 2021, tous budgets confondus (retraitées des flux croisés entre budgets). Elles atteignaient 1014,4 M€ au BP 2020 (tous budgets).

La répartition des recettes de fonctionnement – Tous budgets *



* Estimation

1. Les dotations et compensations de l'État

En 2021, la Métropole ne devrait pas connaître de baisse de sa dotation d'intercommunalité. En effet, la refonte de la dotation d'intercommunalité mise en œuvre par la Loi de Finances 2019 a joué en faveur de Nantes Métropole. L'enveloppe est désormais scindée entre une dotation de base (coefficient d'intégration fiscale (CIF) * population) pour 30 % et une dotation de péréquation (Cif* population* la somme de l'écart relatif au potentiel fiscal moyen et au revenu moyen). Les métropoles, communautés urbaines et communautés d'agglomération dont le coefficient d'intégration fiscale est supérieur à 0,40 perçoivent une dotation par habitant au moins égale à celle perçue l'année précédente.

La loi de finances 2021 maintenant inchangé les critères de répartition de la dotation d'intercommunalité, Nantes Métropole devrait connaître une hausse de sa dotation d'intercommunalité. A ce jour, la dotation d'intercommunalité est estimée à 16,5 M€, soit en hausse de 0,8 M€ par rapport à 2020.

A l'inverse, la dotation de compensation de Nantes Métropole pourrait être à nouveau écartée pour financer en partie la péréquation et le dynamisme de la population au sein de la dotation globale de fonctionnement nationale et ainsi diminuer de 1,6 M€ par rapport à 2020.

Globalement, la DGF pourrait s'élever à 92,3 M€ en 2021 et être en baisse de 0,8 M€.

Par ailleurs, la loi de finances 2021 élargit le périmètre des variables d'ajustement à la dotation de compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) des EPCI. Nantes Métropole pourrait alors connaître en 2021 une baisse de sa DCRTP (16,3 M€ perçus en 2020).

Enfin, concernant la péréquation horizontale au niveau national, le fonds de péréquation intercommunale (FPIC) est stabilisé à son niveau 2020, soit 1 milliard d'euros. Le montant du prélèvement de FPIC au niveau métropolitain devrait donc être stabilisé au montant de 2020, soit 1,9 M€.

Au total, les dotations et compensations de l'État pourraient atteindre environ 145 M€ (-3 % soit -4,5 M€ par rapport aux sommes encaissées en 2020).

2. La fiscalité

Les taux de fiscalité resteront inchangés en 2021.

✓ La fiscalité entreprises

La crise sanitaire fait peser de lourdes incertitudes sur la fiscalité économique que doit percevoir la métropole en 2021. En effet, la contraction de l'économie et de l'emploi a un impact décalé d'un an sur la CFE et la CVAE qui sont assises respectivement sur les locaux des entreprises au 1^{er} janvier et sur le chiffre d'affaires de l'année N-1. Des premières projections nationales de CVAE laissent espérer une baisse moins importante que ce qui pouvait être craint (autour de -2 %).

A ceci s'ajoute également l'article 29 de la LF 2021 qui réforme la méthode d'évaluation de la valeur locative des établissements industriels et modifie le coefficient de revalorisation de la valeur locative de ces établissements. Les valeurs locatives des établissements industriels sont divisées par 2. A compter de 2021, il est institué une compensation versée par l'État destinée à compenser les collectivités territoriales de la perte de recettes de taxe foncière et de cotisation foncière des entreprises liée aux impositions des établissements industriels.

Au total, on peut projeter nos recettes de fiscalité économique pour 2021 en diminution de -1,7 % par rapport aux sommes encaissées en 2020.

✓ La fiscalité ménages

La réforme de la fiscalité locale initiée par la loi de finances 2020 se poursuit en 2021. La taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales, dont continueront à s'acquitter environ 20 % des foyers fiscaux, deviendra un impôt d'État jusqu'à sa suppression progressive en 2023. Les 80 % des foyers fiscaux qui bénéficiaient du dégrèvement en seront désormais exonérés.

Pour compenser la perte de produit de TH, Nantes Métropole percevra une fraction du produit net de la TVA nationale de N-1. Pour chaque collectivité sera calculée une fraction de TVA qui sera le rapport entre la perte de produit de TH à compenser et le montant net de TVA encaissé par l'État. A ce jour, pour Nantes Métropole, cette fraction compensatoire de TVA sur les résidences principales est estimée à environ 100 M€ pour le BP 2021.

Ainsi, en 2021, le produit fiscal de la métropole devrait être stabilisé compte tenu de l'impact de la crise sanitaire sur la fiscalité économique, et verrait s'appliquer un coefficient de valeur locative qui devrait être quasi nul.

Par ailleurs, la TEOM est anticipée à 65 M€ environ, en évolution de 1,5% par rapport au BP 2020, et est affectée au budget annexe des Déchets.

✓ Le versement mobilité

Le versement mobilité (ancien versement transport), assis sur la masse salariale des entreprises de plus de 11 salariés, sera également impacté en 2021 par la crise sanitaire et la crise économique en résultant. Il était déjà notre recette la plus fortement touchée en 2020, obligeant à verser une subvention d'équilibre de 30 millions au budget annexe transport. En l'état actuel de nos estimations, le produit de versement mobilité pourrait, compte-tenu de la crise sanitaire et des prévisions de croissance économique pour 2021, atteindre près de 170 M€ en 2021.

Une fraction du versement transport (80%) sera, comme en 2020, affectée au budget annexe Transports en commun, créé en 2019.

3. Les autres recettes de fonctionnement

Ce poste regroupe notamment :

✓ **Les recettes tarifaires** (23,5 % des recettes de fonctionnement)

Celles-ci pourraient atteindre près de 246 M€ en 2021 (tous budgets), notamment plus de 68 M€ au titre des transports collectifs, et 150 M€ environ au titre de l'eau et assainissement.

✓ **Les recettes d'exploitation** (2,3 % des recettes de fonctionnement)

Celles-ci correspondent en majeure partie aux redevances de nos délégataires de services publics. Elles pourraient s'élever à plus de 24 M€

✓ **Les autres participations de nos partenaires** (1,8 % des recettes de fonctionnement)

Cela concerne essentiellement celles du Conseil Départemental 44 au titre des compétences départementales transférées depuis 2017.

✓ **Les autres impôts et taxes** (0,9 % des recettes de fonctionnement)

Il s'agit notamment de la taxe de séjour, des droits de place, d'utilisation du domaine public et de stationnement, et des impôts sur les jeux.

✓ **Les autres recettes diverses** (3,2 % des recettes de fonctionnement)

Elles comprennent notamment les recettes de mutualisation (hors masse salariale présentée en solde net), et les autres recettes variées.

Ainsi globalement, nos recettes de fonctionnement sont anticipées en baisse d'environ -1,4 % tous budgets confondus par rapport au BP 2020.

Malgré cela, les incertitudes sur l'évolution future de nos recettes, notamment dans le cadre de la crise sanitaire, économique et sociale, et l'impact de la réforme de la fiscalité locale, obligent de poursuivre l'effort de gestion que doit réaliser la collectivité pour pérenniser sa situation financière.

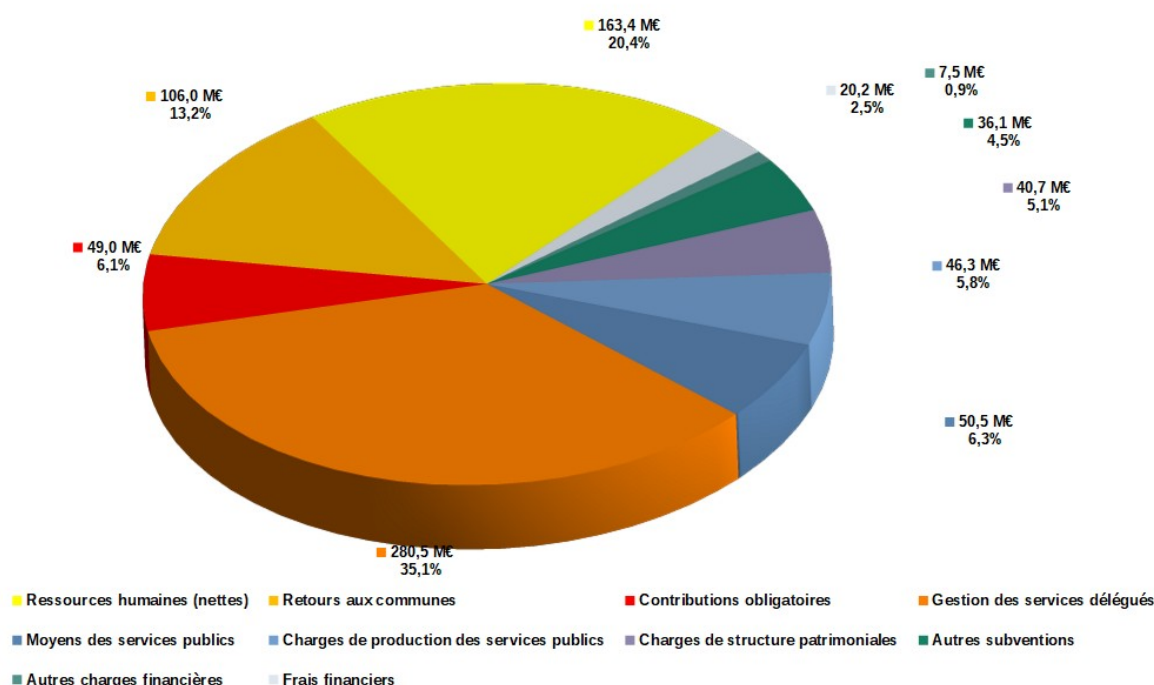
E/ La maîtrise des dépenses de fonctionnement poursuivie en 2021

La dynamique des dépenses de fonctionnement prévue en 2021, et envisagées à environ 800 M€ (frais financiers inclus, tous budgets, retraitées des flux croisés), est liée au développement du territoire, à la gestion de la crise sanitaire et économique, ainsi qu'aux premières mesures phares du mandat.

Elle rend nécessaire la recherche d'optimisation des dépenses du budget 2021 pour assurer la stabilité des équilibres financiers de la collectivité. Ces charges atteignaient 784,7 M€ au BP 2020 (tous budgets hors flux croisés entre budgets).

Les efforts d'économies déjà effectués les années passées permettent d'envisager l'avenir sereinement, mais il faut poursuivre l'optimisation en 2021 pour respecter les niveaux d'épargne prévus, maintenir le niveau du service public rendu à la population et garantir durablement le plan de financement du projet politique du mandat.

La structuration des dépenses de fonctionnement – Tous budgets



* Estimation

La poursuite des efforts de gestion

Nantes Métropole a montré, ces dernières années, une volonté forte dans la recherche d'efficacité. Elle a mis en œuvre une démarche d'amélioration de la performance pour chaque politique publique. Ce volontarisme nous a permis de faire face à l'impact de la crise sanitaire sur nos équilibres financiers. Les dépenses d'accompagnement du territoire pour faire face à la crise économique et à la situation sanitaire vont continuer à impacter nos dépenses de fonctionnement en 2021, c'est pourquoi il reste nécessaire d'optimiser les moyens alloués à nos politiques publiques pour parvenir à maîtriser leur évolution.

- **L'effort sur l'ensemble des dépenses de gestion : qui devront rester en évolution maîtrisée autour de 2 % du BP 2020 au BP 2021** (retraitées des dépenses exceptionnelles).

Ces dépenses de gestion (hors masse salariale, frais financiers et versements aux communes) tous budgets confondus devraient avoisiner 500 M€ en 2021 (hors dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire et flux croisés entre budgets).

Elles intègrent l'ensemble des charges de nos contrats de DSP et marchés de prestations, les contributions obligatoires à nos organismes partenaires, nos dépenses d'entretien et nos moyens généraux.

- **L'évolution de la masse salariale** (représentant près de 20 % des dépenses de fonctionnement tous budgets) :

Nantes Métropole doit répondre au double enjeu d'accompagner le développement du territoire et de poursuivre ses efforts continus de maîtrise de la masse salariale pour garantir à long terme les équilibres financiers de la collectivité.

Plus précisément pour 2021 :

- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) contribuera à une augmentation de la masse salariale estimée à +0,8 %.
- L'évolution liée à la poursuite de la mise en œuvre des accords nationaux de 2017 « Parcours Professionnels Carrières Rémunération (PPCR) » est estimée à 0,2 % de la masse salariale.
- Le législateur a par ailleurs décidé d'étendre à la fonction publique territoriale le champs d'application de la « prime précarité », c'est à dire l'indemnité de fin de contrat pour les contrats courts. Les enveloppes de personnes temporaires seront donc revalorisées en conséquence.
- Les évolutions organisationnelles devraient expliquer a minima 1,5 % de la hausse de la masse salariale. Elles proviendront principalement de créations de postes permanents actées en 2020 et 2021 pour répondre aux enjeux du territoire (transition énergétique, mobilité, PPI territorialisée, convention de mutualisation avec les communes, gestion du centre superviseur urbain, police métropolitaine des transports...) qui ne pesaient que sur une partie de l'année 2020, mais qui auront un effet année pleine en 2021.

Au 31 décembre 2020, les données d'exécution budgétaire permettent d'anticiper une dépense brute de masse salariale de 155,8 M€. Les mutualisations de services entre la Métropole et les communes membres entraînent une recette pour Nantes Métropole d'environ 44 M€, qui vient atténuer le montant de charges de personnel, en somme nette.

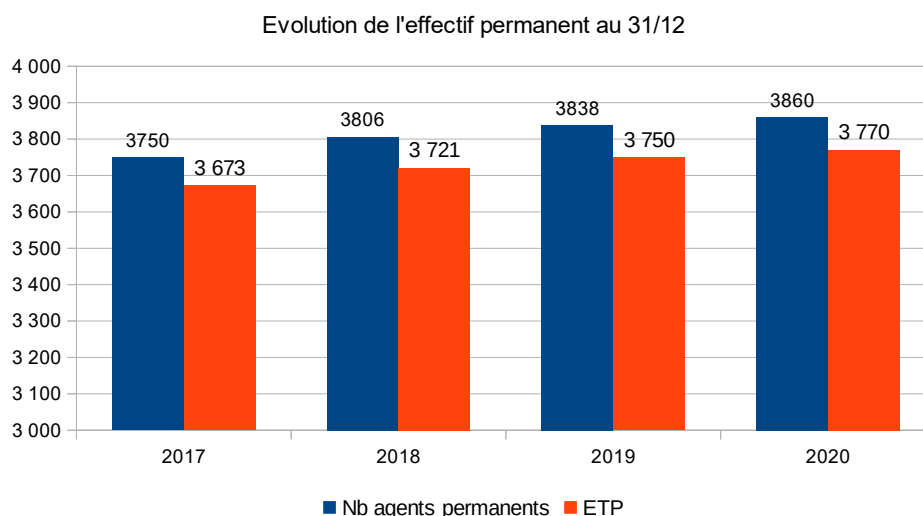
Ces dépenses comprennent notamment :

- le traitement brut : 81,4 M€
- le supplément familial de traitement : 1,2 M€
- la nouvelle bonification indiciaire (NBI) : 0,7 M€
- le régime indemnitaire : 22,4 M€
- les astreintes et heures supplémentaires : 1,3 M€
- les avantages en nature : 40 K€
- les cotisations patronales : 43,9 M€

- **La structure des dépenses de personnel :**

L'effectif permanent englobe l'ensemble des agents recrutés à titre permanent : agents titulaires, stagiaires, détachés et contractuels.

Fin décembre 2020, l'effectif permanent de Nantes Métropole est de 3 860 agents (3 838 en 2019), en progression de 0,6%, soit 3 770 Équivalents Temps Plein (contre 3 750 ETP en 2019).



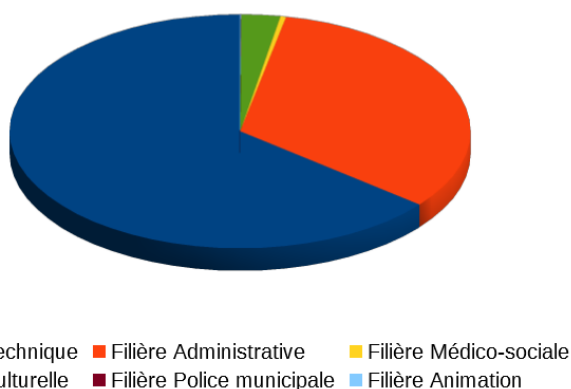
En application de la loi NOTRe, la mise en œuvre du schéma de mutualisation et coopération de la Métropole nantaise et ses 24 communes, approuvé en décembre 2015, a été renforcée en 2018 avec la création de services communs avec les communes. Portés par Nantes Métropole, la mise en place de ces nouveaux services communs a nécessité la création de 23 postes, dont 17 pour la création du centre de supervision urbain (CSU).

En conséquence, le périmètre des services communs avec la ville de Nantes est passé de 1580 fin 2017 à 1605 postes en 2018, auxquels s'ajoutent 23 postes au titre des services communs partagés avec les communes. Ainsi, au 31 décembre 2020, **l'effectif permanent de Nantes Métropole est mutualisé à 42 %** soit :

- 1596 agents sur le périmètre de la convention de services communs avec la ville de Nantes,
- 24 agents au titre des services communs avec les communes.

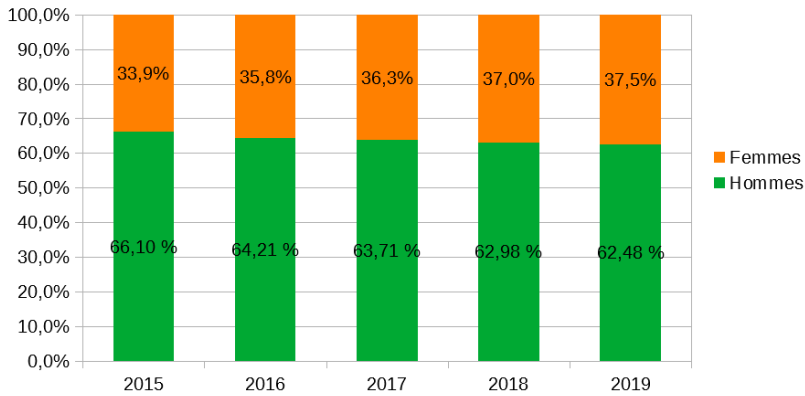
En dehors des évolutions organisationnelles liées aux nouvelles mutualisations, la structure a procédé à l'ajustement des moyens des directions afin de mettre en œuvre les évolutions réglementaires, les projets de l'établissement et répondre aux ambitions des différentes politiques métropolitaines.

Répartition des effectifs permanents par filière

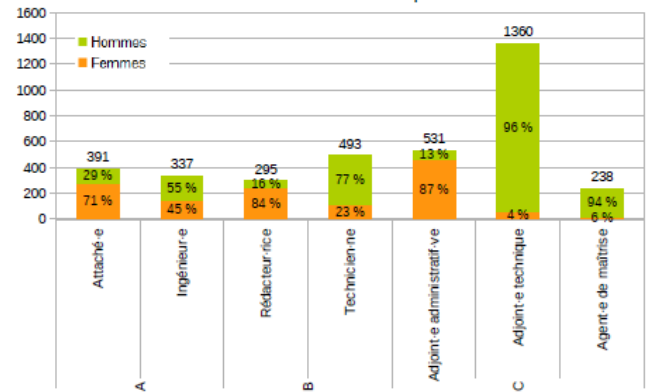


Une féminisation constante est constatée, avec 37,5 % de l'effectif fin 2019. Cependant, du fait des compétences de la Métropole et des métiers exercés, les agents appartiennent principalement à la filière technique (près de 65%), encore majoritairement représentée par des hommes.

Evolution de la répartition de l'effectif permanent

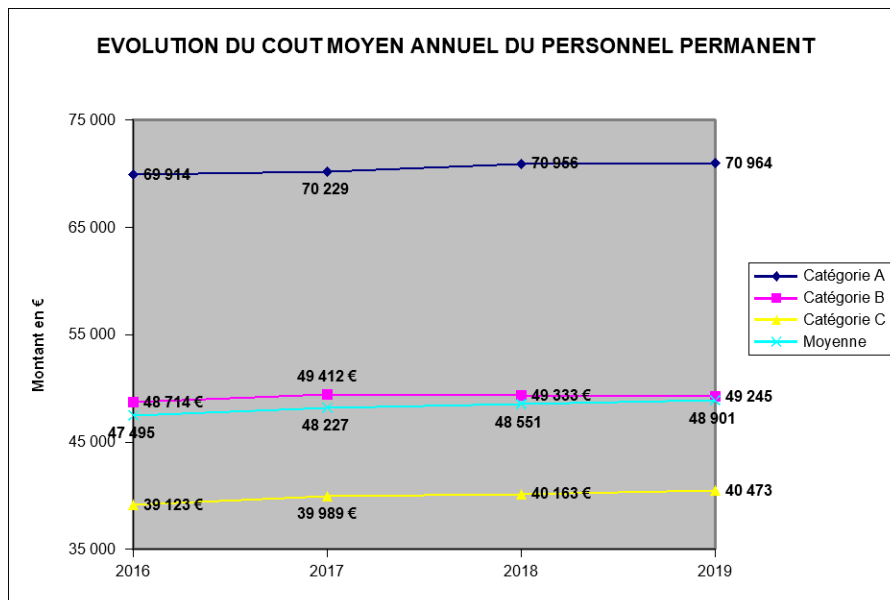


Répartition genre des principaux cadres d'emplois dans les filières administratives et techniques



Nantes Métropole a mis en place un régime indemnitaire basé sur le grade et sur la fonction. Le traitement de base (les éléments obligatoires de rémunération : traitement indiciaire, Nouvelle bonification Indiciaire, supplément familial de traitement...) représente néanmoins les 3/4 des rémunérations.

Dès 2018, la métropole a mis en œuvre le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les catégories A, afin de valoriser la prise de responsabilités et la fonction.



Concernant la durée du temps de travail, la durée effective du travail des agents de Nantes Métropole est basée sur une durée annuelle de travail effectif de 1547 heures.

➤ **Les dotations aux communes** (représentant environ 12,6 % des dépenses de fonctionnement tous budgets)

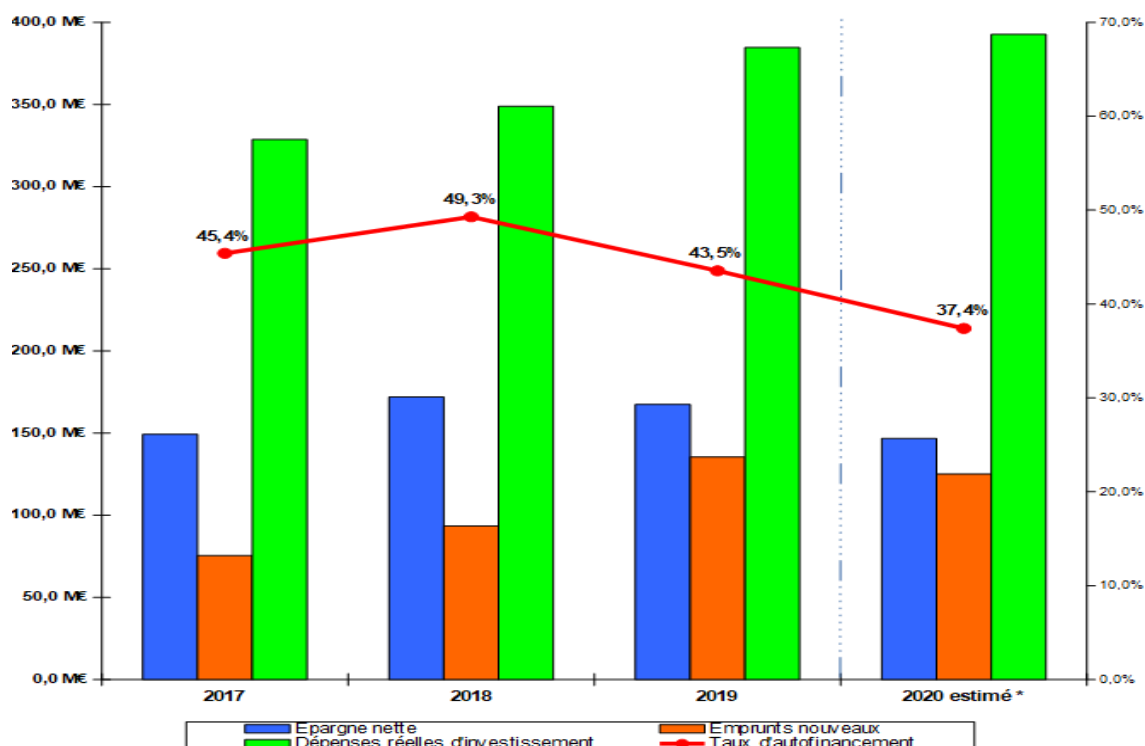
Les reversements de fiscalité aux communes membres atteindraient plus de 106 M€ environ en 2021. Ils se composent de la dotation de solidarité communautaire (33,5 M€ environ) et de l'attribution de compensation (72,7 M€ environ), stables par rapport au BP 2020.

➤ **Les frais financiers** (représentant près de 2,4 % des dépenses de fonctionnement tous budgets)

A un peu plus de 20 M€ estimés pour 2021, tous budgets confondus, les charges financières resteraient maîtrisées malgré l'accroissement de l'encours, grâce à des taux d'intérêts qui demeurent faibles.

FI Le financement du programme d'investissement 2021

L'autofinancement des investissements par l'épargne – Tous budgets



La Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 sera élaborée et arbitrée au cours de l'année 2021. Elle fera l'objet d'une présentation au budget primitif 2022.

Aussi, l'évaluation des projets d'investissement en 2021 se base sur les crédits votés lors de la dernière décision modificative du budget 2020, en décembre dernier.

État des investissements tous budgets – Dépenses en AP

Autorisations de programme (en M€)	Montant AP	Crédits antérieurs	Crédits 2020	Crédits projet BP 2021	Crédits projetés au BP 2022	Crédits projetés au BP 2023 et ultérieurs
Budget Principal	2 755,9	1 615,6	312,9	375,8	171,7	279,9
Budget Eau	187,2	116,0	17,4	24,1	18,4	11,3
Budget Assainissement	243,5	153,9	22,5	25,3	28,0	13,8
Budget LIC	15,5	14,6	0,4	0,5	0,1	
Budget Déchets	76,3	33,9	8,2	11,4	18,8	4,1
Budget Transports	658,4	71,8	59,1	81,7	85,6	360,3
Budget Stationnement	102,8	38,1	25,7	10,0	12,6	16,4
TOTAL	4 039,6	2 043,9	446,1	528,8	335,1	685,8

après vote DM3 décembre 2020

Dans l'attente de la validation de la prochaine PPI, les prévisions de dépenses d'investissement devraient se stabiliser en 2021, et permettre l'avancée des projets déjà engagés et des opérations récurrentes annuelles classiques. Elles pourraient tout de même atteindre environ 500 M€ tous budgets confondus (contre 487 M€ au BP 2020), dont près de 330 M€ pour le budget principal et de 170 M€ pour les budgets

annexes (dont 95 M€ pour les transports, y compris les subventions d'équipements versées au délégataire). Elles seront précisées lors du vote du budget primitif.

Les principaux projets et les crédits les plus significatifs qui seront proposés au budget 2021 recouvrent,

- ✓ en matière de **transports en commun** (budget annexe transports), notamment les avances pour l'acquisition des 49 nouvelles rames de tramway Alstom, les travaux sur la rénovation du tramway à Commerce Médiathèque dont la livraison est reportée à l'été 2021, ou encore le lancement de l'achat de 40 bus ;
- ✓ les **autres moyens de déplacements** (au budget principal), dont les participations pour le transfert de Nantes État au Grand Blottereau, l'aménagement de la porte de Gesvres, l'aménagement de voies réservées au covoiturage, la poursuite des aménagements Vélo ;
- ✓ les **projets d'espaces publics inscrits dans les contrats de codéveloppement** avec les communes (plus de 40 M€), ainsi que l'entretien de l'espace public et de la voirie (plus de 20 M€) ;
- ✓ en faveur de la **construction et rénovation du logement social**, le programme 2021 contribuera au financement de 2 000 logements/an, par le soutien aux bailleurs (13 M€ environ) pour la construction et la rénovation du parc de logement social. Des réserves foncières et des participations aux ZAC seront également poursuivies ;
- ✓ des **dépenses d'entretien durable du patrimoine métropolitain** (travaux sur les bâtiments, renouvellement des véhicules, entretien des réseaux d'eau...) en vue d'une meilleure efficacité énergétique, ainsi que la montée en puissance des dispositifs permettant la mise en application de **la feuille de route Transition énergétique** : avec le soutien aux logements (« habiter mieux », « locatif conventionné »...) et le programme de rénovation des bâtiments publics, réalisés dans le cadre de la transition énergétique ;
- ✓ la **création de nouveaux écopoints** à Nantes et la poursuite de la programmation des réhabilitations de **déchetteries communales** (au budget annexe déchets) ; et des **travaux de réhabilitation des réseaux d'eau** pluviale, eau potable et eaux usées (aux budgets annexes eau et assainissement) ;
- ✓ **l'attractivité de la Métropole**, avec les aménagements du stade de la **Beaujoire** en vue de la Coupe du monde de Rugby 2023 et des Jeux Olympiques 2024, les travaux de modernisation et de remise à niveau numérique de la **Cité des Congrès**, la fin des travaux de rénovation du **Palais des sports de Beaulieu**.

Partie 3 - Le budget principal (détail)

Les derniers comptes administratifs

M€	2016	2017	2018	2018 hors TC	2019	2020 estimé *
Recettes réelles de fonctionnement	645,7 M€	674,0 M€	699,1 M€	567,1 M€	586,3 M€	592,0 M€
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	457,6 M€	483,8 M€	491,8 M€	394,3 M€	406,4 M€	445,5 M€
Epargne de gestion (résultat courant non financier)	188,2 M€	190,2 M€	207,3 M€	172,8 M€	179,8 M€	146,5 M€
Frais financiers	12,2 M€	10,7 M€	9,5 M€	7,6 M€	7,2 M€	7,2 M€
Epargne brute (autofinancement brut)	176,0 M€	179,5 M€	197,8 M€	165,3 M€	172,6 M€	139,3 M€
Taux d'épargne brute	27,2%	26,6%	28,3%	29,1%	29,4%	23,5%
Remboursement en capital de la dette	74,3 M€	72,6 M€	66,9 M€	55,5 M€	59,4 M€	52,7 M€
Epargne nette	101,6 M€	106,9 M€	130,9 M€	109,7 M€	113,2 M€	86,6 M€
Taux d'épargne nette	15,7%	15,9%	18,7%	19,4%	19,3%	14,6%
Dépenses réelles d'investissement	232,6 M€	289,9 M€	305,5 M€	258,7 M€	248,9 M€	270,7 M€
Taux d'autofinancement	43,7%	36,9%	42,8%	42,4%	45,5%	32,0%
Emprunts nouveaux	49,6 M€	73,7 M€	91,6 M€	91,6 M€	75,4 M€	90,0 M€
Encours de la dette	626,3 M€	628,7 M€	658,1 M€	509,4 M€	525,0 M€	562,3 M€
Capacité de désendettement	3,6	3,5	3,3	3,1	3,0	4,0

1 - Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du budget principal (nettes des recettes de mutualisation avec la ville de Nantes et les autres communes) sont anticipées à près de 592 M€ pour 2020.

Principal	2018	2018 hors TC	2019	2020 estimé *
Recettes réelles de fonctionnement	699,1 M€	567,1 M€	586,3 M€	592,0 M€
<i>dt dotations État</i>	150,6 M€	147,2 M€	148,5 M€	149,1 M€
<i>dt dotation CD44 (transferts compétences)</i>	8,1 M€	8,1 M€	8,2 M€	8,3 M€
<i>dt fiscalité ménages (hors TEOM)</i>	145,6 M€	145,6 M€	151,0 M€	154,3 M€
<i>dt fiscalité entreprises</i>	165,7 M€	165,7 M€	169,6 M€	180,8 M€
<i>dt Versement Mobilités (transport)</i>	161,9 M€	32,0 M€	34,5 M€	33,0 M€
<i>dt autres RF (yc tarifaires)</i>	67,1 M€	68,5 M€	74,4 M€	66,4 M€

Pour 2021, les recettes de fonctionnement sont évaluées à la baisse, soit à 585 M€ environ.

2 - Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) du budget principal (nettes des dépenses de mutualisation avec la ville de Nantes et les autres communes) sont anticipées à près de 445 M€ pour 2020, mais comprenaient des charges exceptionnelles (notamment au titre des indemnités de transfert du MIN et de la prise en compte de la crise sanitaire). Les frais financiers sont inférieurs à 7,2 M€ en 2020.

Principal	2018	2018 hors TC	2019	2020 estimé *
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	491,8 M€	394,3 M€	406,4 M€	445,5 M€
Frais financiers	9,5 M€	7,6 M€	7,2 M€	7,2 M€
<i>dt Masse Salariale nette</i>	108,8 M€	108,8 M€	110,8 M€	111,8 M€
<i>dt retours aux communes</i>	105,0 M€	105,0 M€	105,7 M€	106,3 M€
<i>dt autres dép. Gestion</i>	278,0 M€	180,5 M€	189,9 M€	227,4 M€

Ces dépenses pourraient s'élever à environ 425 M€ en 2021, en évolution de 2 % par rapport au BP 2020, dont la masse salariale (28%), le retour aux communes (26%), les autres dépenses de gestion (46%). Par ailleurs, les frais financiers pourraient atteindre environ 13 M€.

3 - Les investissements

Les dépenses d'investissement du budget principal sont anticipées à près de 271 M€ en 2020, contre 248,9 M€ réalisés en 2019.

Elles pourraient atteindre près de 330 M€ au projet de budget 2021.

4 - Les emprunts

Les emprunts nécessaires au financement des investissements s'élèvent, sur ce budget, à 90 M€ en 2020 (contre 75,4 M€ réalisés en 2019).

Ils sont envisagés à hauteur de 75 M€ pour 2021, et les remboursements s'élèveraient à 57 M€.

Partie 4 - Les budgets annexes

Nantes Métropole dispose de 6 budgets annexes pour ses services publics. L'un a un caractère administratif : le budget des déchets, dont la recette principale est une ressource fiscale (la TEOM) ; et les 5 autres ont un caractère industriel et commercial, avec des dépenses principalement couvertes par des redevances ou des recettes de tarification payées par les usagers de ces services.

Budgets Annexes

	Total BA				
	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019 (dont Transports)	CA 2020 projeté (dont Transports)
Recettes réelles d'exploitation	226,5 M€	227,4 M€	239,6 M€	462,0 M€	420,3 M€
Dépenses réelles d'exploitation	173,2 M€	174,8 M€	187,1 M€	383,8 M€	340,8 M€
Épargne brute	53,2 M€	52,6 M€	52,6 M€	78,2 M€	79,5 M€
Amortissement de la dette	16,8 M€	10,2 M€	11,4 M€	24,0 M€	26,5 M€
Épargne nette	36,4 M€	42,4 M€	41,1 M€	54,2 M€	53,0 M€
Dépenses d'équipement	47,9 M€	39,0 M€	43,5 M€	135,7 M€	121,9 M€
Encours au 31/12 dette	131,6 M€	123,3 M€	113,7 M€	298,5 M€	307,0 M€
Capacité de désendettement (années)	2,5	2,3	2,2	3,8	3,9

1 - Les transports en commun : environ 320 M€ de dépenses totales prévues au BP 2021

Budget transports collectifs

En M€	2019
Recettes réelles de fonctionnement	215,7
Dépenses réelles de fonctionnement	192,2
Capacité d'autofinancement brute	23,5
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>10,9 %</i>
Remboursement des emprunts	12,7
Capacité d'autofinancement nette	10,9
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>5,0 %</i>
Dépenses d'investissement (hors dette)	82,7
Encours de dette au 31 décembre	196,1
<i>Capacité de désendettement</i>	<i>8,3 ans</i>

Pour mémoire, le BP 2020 s'élevait à 305,9 M€.

Il est rappelé que le budget Transports en commun a été créé le 1^{er} janvier 2019, concomitamment au renouvellement de la DSP Transports, qui prévoit notamment la rémunération du délégataire par forfait de charges (estimé à 196 M€ en 2021, contre 187,7 M€ au BP 2020) et le reversement par le délégataire à la Métropole, autorité organisatrice de la mobilité et délégante, des recettes d'exploitation du réseau. Ces dernières sont évaluées à 68 M€ en 2021, contre 76 M€ au BP 2020, tenant compte de la décision du conseil métropolitain de baisser de 20 % les abonnements.

Ce budget annexe comprend aussi les dépenses de personnel liées aux agents affectés à la politique transports (près de 2 M€) et les frais généraux (1,6 M€ environ), pour atteindre un montant de dépenses de gestion de l'ordre de 205 M€ en 2021. Les frais financiers approchent les 4 M€.

Parallèlement, celui-ci voit, depuis 2019, une quote-part du versement mobilité perçu par la collectivité lui être affecté (80%, soit 137 M€ estimés pour 2021). Ainsi, avec les recettes d'exploitation du réseau et d'autres recettes annexes prévues à hauteur de 4 M€, les recettes totales projetées pour 2021 atteignent environ 210 M€.

Nantes Métropole a activé, fin 2020, le dispositif d'avances remboursables mis en place par l'État au titre de la perte de recettes de versement mobilité subie suite à la crise sanitaire (recours au chômage partiel) à hauteur de 38,6 M€.

Les investissements de ce budget avoisineront 85 M€ (hors subventions d'équipement à la SEMITAN de 10 M€) en 2021, avec la poursuite des projets en cours de réalisation pour la rénovation des infrastructures, notamment tramway à Commerce - Médiathèque décalée à l'été 2021, la connexion des lignes 1 et 2 et la construction du CETEX tramway à Babinière, les avances pour l'acquisition de 49 nouvelles rames de tramway, la poursuite des études pour la desserte en tramway de l'ouest de l'île de Nantes...

Les emprunts envisagés en 2021 sur ce budget pour financer les investissements s'élèveraient à 80 M€ environ (25 M€ réalisés en 2020) et le remboursement de capital de la dette actuelle atteindrait 18,5 M€.

2 - Les déchets : environ 88 M€ de dépenses totales prévues au BP 2021

Budget Collecte et traitement des déchets (hors neutralisation des flux croisés)							
En M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	EVOL 14/19
Recettes réelles de fonctionnement	88,9	91,9	69,5	70,1	74,1	77,6	-2,7 %
Dépenses réelles de fonctionnement	67,5	65,2	65,6	69,0	71,3	76,1	2,4 %
Capacité d'autofinancement brute	21,4	26,7	3,9	1,1	2,9	1,5	-41,4 %
Taux d'épargne brute	24,1 %	29,0 %	5,6 %	1,5 %	3,9 %	1,9 %	-39,8 %
Remboursement des emprunts	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,0 %
Capacité d'autofinancement nette	20,4	25,7	2,9	0,1	1,9	0,5	-52,9 %
Taux d'épargne nette	23,0 %	27,9 %	4,1 %	0,1 %	2,5 %	0,6 %	-51,6 %
Dépenses d'investissement (hors dette)	7,4	8,0	4,0	2,9	3,8	5,4	-6,1 %
Encours de dette au 31 décembre	11,0	10,0	9,0	8,0	7,0	6,0	-11,4 %
Capacité de désendettement	0,5 ans	0,4 ans	2,3 ans	7,4 ans	2,4 ans	4,1 ans	51,3 %

Pour mémoire, le BP 2020 s'élevait à 87,4 M€.

Avec une capacité de désendettement de 4,1 ans fin 2019, ce budget présente une situation financière saine.

Les recettes de fonctionnement 2021 sont estimées à près de 80 M€ et les dépenses de gestion (hors frais financiers) sont évaluées à 75 M€. L'épargne brute est projetée à environ 5 M€.

Les investissements sont projetés à 10 M€ environ et porteront pour moitié sur le renouvellement des véhicules, ainsi que pour des travaux sur l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de la Prairie de Mauves (changement de pont roulant), la poursuite des réhabilitations des déchetteries de Nantes, la Chapelle sur Erdre, Carquefou, La Montagne et Orvault...

3 - L'eau et l'assainissement : environ 180 M€ de dépenses totales prévues au BP 2021

Budget eau

En M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol. 14/19
Recettes réelles de fonctionnement	83,3	90,0	89,6	93,0	95,9	99,5	3,6 %
Dépenses réelles de fonctionnement	70,9	71,2	72,7	73,5	77,2	80,0	2,5 %
Capacité d'autofinancement brute	12,5	18,8	16,9	19,5	18,8	19,5	9,3 %
Taux d'épargne brute	15,0 %	20,9 %	18,9 %	21,0 %	19,6 %	19,6 %	5,5 %
Remboursement des emprunts	4,1	4,1	7,9	4,2	5,3	5,3	5,2 %
Capacité d'autofinancement nette	8,4	14,7	9,0	15,3	13,5	14,2	11,1 %
Taux d'épargne nette	10,0 %	16,3 %	10,0 %	16,5 %	14,0 %	14,3 %	7,3 %
Dépenses d'investissement (hors dette)	18,6	29,7	22,9	22,9	10,6	13,0	-6,9 %
Encours de dette au 31 décembre	62,8	68,8	75,1	72,7	68,9	63,7	0,3 %
Capacité de désendettement	5,0 ans	3,7 ans	4,4 ans	3,7 ans	3,7 ans	3,3 ans	-8,3 %

Budget assainissement

En M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol. 14/19
Recettes réelles de fonctionnement	44,1	48,4	47,7	50,0	53,4	55,0	4,5 %
Dépenses réelles de fonctionnement	27,2	28,1	28,7	26,5	32,2	30,0	1,9 %
Capacité d'autofinancement brute	16,8	20,3	19,0	23,5	21,2	25,0	8,2 %
Taux d'épargne brute	38,2 %	41,9 %	39,8 %	47,1 %	39,8 %	45,5 %	3,5 %
Remboursement des emprunts	5,2	12,5	7,1	4,0	4,1	4,2	-4,3 %
Capacité d'autofinancement nette	11,7	7,8	11,9	19,5	17,1	20,9	12,3 %
Taux d'épargne nette	26,4 %	16,1 %	24,9 %	39,0 %	32,0 %	37,9 %	7,5 %
Dépenses d'investissement (hors dette)	12,7	17,6	15,0	11,5	15,7	14,8	3,2 %
Encours de dette au 31 décembre	49,3	38,6	32,9	28,8	25,0	20,9	-15,8 %
Capacité de désendettement	2,9 ans	1,9 ans	1,7 ans	1,2 ans	1,2 ans	0,8 ans	-22,2 %

Pour mémoire, le BP 2020 s'élevait à 111 M€ pour l'eau et à 64,5 M€ pour l'assainissement.

Ces 2 budgets totalisent un volume d'investissements réalisés de 27,8 M€ en 2019 et de plus de 31 M€ anticipés pour 2020. Avec des capacités de désendettement respectives de 3,3 ans et 0,8 an fin 2019, ils présentent des situations financières très saines et compatibles avec les enjeux d'entretien et de modernisation des réseaux.

Les recettes de fonctionnement 2021 sont estimées à près de 103 M€ pour l'eau, et à 61 M€ après les reversements au budget assainissement (31 M€) et à l'Agence de l'eau (11 M€). Pour l'assainissement, elles sont évaluées à 52 M€.

Les dépenses de gestion 2021 (hors frais financiers et éléments exceptionnels) sont évaluées à 87 M€ et à 42 M€ après les reversements pour l'eau (+4 % par rapport au BP 2020), et à 32 M€ pour l'assainissement (+3,5 % par rapport au BP 2020).

L'épargne brute du budget eau (estimée à près de 14 M€) doit permettre le financement des investissements projetés pour 25 M€, dont 7,1 M€ pour la modernisation de l'usine d'eau, et près de 10 M€ pour les travaux de réhabilitation et d'extension des réseaux, en limitant le volume d'emprunts à inscrire au BP avant reprise de résultat à environ 13,5 M€.

Pour l'assainissement, l'épargne brute (près de 19 M€) contribuerait à la réalisation de 23 M€ d'investissements projetés en 2021, principalement pour les travaux d'entretien et de rénovation des réseaux, avec de nouveaux emprunts à inscrire au BP avant reprise de résultat pour environ 7,5 M€.

4 - Le stationnement : environ 18 M€ de dépenses totales prévues au BP 2021

Budget stationnement

En M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol. 14/19
Recettes réelles de fonctionnement	9,4	13,9	11,7	12,6	13,3	12,6	6,0 %
Dépenses réelles de fonctionnement	3,0	3,1	5,0	4,4	5,1	4,3	7,5 %
Capacité d'autofinancement brute	6,4	10,7	6,7	8,1	8,1	8,3	5,3 %
Taux d'épargne brute	67,9 %	77,5 %	57,1 %	64,9 %	61,3 %	65,7 %	-0,6 %
Remboursement des emprunts	0,6	0,6	0,7	0,9	0,9	0,8	8,2 %
Capacité d'autofinancement nette	5,8	10,2	6,0	7,3	7,2	7,5	5,0 %
Taux d'épargne nette	61,9 %	73,4 %	51,0 %	57,8 %	54,5 %	59,2 %	-0,9 %
Dépenses d'investissement (hors dette)	3,0	0,7	3,9	1,5	11,7	18,0	43,2 %
Encours de dette au 31 décembre	7,7	7,2	13,9	13,0	12,1	11,3	7,8 %
Capacité de désendettement	1,2 ans	0,7 ans	2,1 ans	1,6 ans	1,5 ans	1,4 ans	2,4 %

Pour mémoire, le BP 2020 s'élevait à 28,1 M€.

Le budget du stationnement, qui regroupe les parcs de stationnement soumis à tarification et la gestion de 19 P+R, avec une forte progression de l'offre ces dernières années, voit ses recettes approcher 12 M€, induisant une capacité de désendettement de 1,4 an fin 2019.

Les recettes de fonctionnement 2021 sont estimées à près de 12 M€ et les dépenses de gestion (hors frais financiers) sont évaluées à 9,5 M€. L'épargne brute est projetée à environ 2 M€.

Les investissements 2021 sont projetés à environ 6 M€ (contre près de 24 M€ anticipés en 2020), constatant la fin de certains grands projets, tels que l'extension des P+R de Vertou et Neustrie, pour la construction du nouveau parking de l'école du Design qui sera livré au 4^{ème} trimestre 2022. Seront aussi poursuivis les projets sur les P+R Babinière et Duguay-Trouin, ainsi que le lancement du pôle d'échange multimodal de la gare de Nantes.

Les emprunts envisagés en 2021 sur ce budget pour financer les investissements s'élèveraient à environ 5 M€ (10 M€ réalisés en 2020) et le remboursement de capital de la dette actuelle atteindrait 1,7 M€.

5 - Les locaux industriels et commerciaux : environ 2 M€ de dépenses totales prévues au BP 2021

Budget locaux industriels et commerciaux

En M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol. 14/19
Recettes réelles de fonctionnement	1,3	1,2	7,9	1,6	2,8	1,6	4,7 %
Dépenses réelles de fonctionnement	1,2	1,0	1,1	1,3	1,3	1,2	-0,6 %
Capacité d'autofinancement brute	0,0	0,2	6,8	0,3	1,5	0,4	67,2 %
Taux d'épargne brute	2,4 %	14,5 %	86,2 %	21,6 %	52,7 %	24,6 %	59,7 %
Remboursement des emprunts	0,2	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	-8,4 %
Capacité d'autofinancement nette	-0,1	0,1	6,7	0,3	1,4	0,3	so
Taux d'épargne nette							so
Dépenses d'investissement (hors dette)	2,0	5,8	2,0	0,1	1,6	1,8	-2,1 %
Encours de dette au 31 décembre	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7	-3,3 %
Capacité de désendettement	27,1 ans	3,5 ans	0,1 ans	2,1 ans	0,5 ans	1,8 ans	-42,2 %

Pour mémoire, le BP 2020 s'élevait à 2 M€.

Ce budget annexe présente une situation équilibrée également, avec un encours de dette très limité (0,6 M€ fin 2020).

Les recettes de fonctionnement sont prévues à 1,7 M€ et les dépenses de fonctionnement avoisinent 1,0 M€. Et les investissements 2021 pourraient atteindre 0,7 M€, avec notamment la fin des aménagements des locaux de recherche Bio Ouest.